

LA BRESLE

EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle



Rapport d'activités 2013

Institution interdépartementale de la Bresle - 3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle
<http://www.eptb-bresle.com>

Sommaire

A) L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE-----	5
B) LES PRINCIPALES ACTIONS DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE EN 2013 -----	9
1.VERS UNE AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET UNE PLANIFICATION DES ACTIONS A L'ECHELLE DU BASSIN -----	10
2.UNE ANIMATION DE BASSIN AU SERVICE DE LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX ET DE LA PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS---	13
3.OBJECTIF : ATTEINDRE LE BON ETAT ECOLOGIQUE DES EAUX SUR LE BASSIN DE LA BRESLE-----	22
4.LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET LA SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE -----	32
C) LE BILAN FINANCIER 2013 DE L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE-	34
ANNEXES -----	41

Edito de la Présidente



Mesdames, Messieurs,

Je ne peux commencer cet éditorial sans avoir une pensée émue pour Francis Sénécal, décédé en août 2014, et qui fut mon prédécesseur comme Président de l'Institution interdépartementale.

L'année qui vient de s'écouler fut une année d'avancées considérables grâce à l'important travail de concertation qui fut réalisé dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de notre vallée.

Au cours de cette année se sont également déroulées d'importantes opérations au titre du rétablissement de la continuité écologique (travaux de Saint-Léger-sur-Bresle et Sénarpont) mais aussi de la lutte contre les ruissellements et les érosions sur notre bassin (fin de certaines études et début des travaux sur les sous-bassins de Longroy et de la Vimeuse et démarrage de nouvelles études sur les sous-bassins d'Eu sud et Incheville).

Depuis quelques années maintenant, l'Institution interdépartementale de la Bresle existe et vit aux côtés d'autres acteurs (communes, communautés de communes, syndicats, associations...) qui travaillent sur ce qu'il est commun d'appeler, le "cycle de l'eau".

Dans la loi du 27/01/2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le législateur a souhaité répondre à un besoin de clarté nécessaire pour une meilleure appropriation des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Avant cette loi, il n'existait qu'une compétence facultative et partagée pour les collectivités dans le grand cycle de l'eau. Le fondement de leur action reposait exclusivement sur l'intérêt général. Cette « normalisation » du grand cycle de l'eau - qui vise à attribuer sa mise en œuvre et sa responsabilité à des acteurs clairement identifiés (les communes et leurs EPCI à fiscalité propre (communautés de communes, agglomérations...)) - répond au besoin de disposer d'une organisation institutionnelle qui permette de concentrer l'ensemble des compétences sur un territoire hydrologiquement cohérent.

Demain, ces EPCI pourront se reposer, dans cette nouvelle compétence, sur des syndicats mixtes.

La reconnaissance, dès 2007, comme "Etablissement Public Territorial de Bassin" de l'Institution interdépartementale est une chance et doit nous permettre, sur ce territoire, d'imaginer ensemble la politique de l'eau de manière pérenne et intelligente pour les années qui viennent.

Une transformation de notre établissement est actuellement en cours de réflexion pour permettre aux collectivités de la vallée qui seront détentrices de ces nouvelles compétences d'être aidées dans ce cadre par ce futur syndicat mixte qu'il nous faut créer.

L'Institution interdépartementale associée aux structures intercommunales qui détiendront ces nouvelles compétences, sera ainsi en capacité de répondre aux enjeux de demain en termes de préservation de la qualité des eaux comme au titre de la prévention contre les inondations.

Je vous invite à découvrir l'important travail réalisé par notre établissement en 2013.

Vous en souhaitant une agréable lecture.

Chaleureusement,
Marie Le Vern



A) L'Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB)

par arrêté du Préfet coordinateur de bassin en date du 19 avril 2007

1.1. Le bassin de la Bresle

Le bassin versant de la Bresle couvre une superficie de 748 km², regroupe environ 115 communes et s'ouvre sur le littoral de la Manche. Ce bassin atypique fait frontière entre trois départements (l'Oise, la Somme et la Seine-Maritime) et deux régions (Haute-

d'inondations dont la plupart étaient dus à des ruissellements.

Toutes les communes du bassin ont au moins une fois, fait l'objet d'une déclaration au titre des catastrophes naturelles.

Ces problèmes récurrents d'érosion et de ruissellements qui peuvent engendrer des

inondations et entrainer, par voie de conséquence, des problèmes de turbidité ou de pollutions diverses dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines, ont révélé la nécessité d'une prise de conscience globale de ces constats par tous les acteurs du territoire.

Le SAGE de la Vallée de la Bresle constituera l'axe central de ce territoire interdépartemental et il devra concourir à amplifier les réflexions et la mise en cohérence des actions de ce territoire qui peuvent impacter la ressource en "eau".

1.2. L'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle

L'Institution interdépartementale est un établissement public créé en 1995 et composé par les Départements de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise qui vise sur le bassin versant de la Bresle à l'atteinte des objectifs suivants :

- « - *préserver la qualité des eaux de la Bresle et favoriser le développement de ses richesses piscicoles,*

- *améliorer la gestion hydraulique du bassin versant de la Bresle dans le respect des équilibres naturels,*

- *mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager de la vallée afin de renforcer son attractivité économique et touristique,*

- *réaliser toutes études et tous travaux se rapportant à la mise en œuvre de ces objectifs. »*



Normandie et Picardie).

Il est drainé par le fleuve côtier "la Bresle" et ses affluents dont les principaux sont le Liger, la Vimeuse pour le côté picard et la Méline et le Ruisseau d'Haudricourt pour le côté normand. Disposant d'un patrimoine piscicole très important « fleuve à migrateurs », ce bassin a été régulièrement confronté (il y a moins de 20 ans) à des phénomènes

1.3. Ses missions : assurer une cohérence des actions du domaine de l'eau

1.3.1. Etre l'animateur du bassin versant

Cette fonction s'exerce actuellement dans de nombreux domaines et continuera à s'accroître dans les années qui viennent, avec la mobilisation des acteurs du bassin pour la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Bresle.

1.3.2. Porteur de projets selon le principe de subsidiarité

L'EPTB Bresle s'est prononcé pour porter la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes devant prévenir les risques d'inondations notamment par ruissellement, sur l'ensemble de son bassin. Cette démarche, qui a fait l'objet de réunions d'informations au printemps 2010, a donné lieu à des priorisations d'intervention de l'Institution Bresle, par sous-bassin, pour les 5 à 10 ans qui viennent.

Depuis 2011, des études hydrauliques sont lancées, à raison d'1 à 2 par an, avec pour objectif de mettre en place les aménagements nécessaires pour lutter et prévenir les risques d'inondations.

Dans ce cadre, l'Institution interdépartementale est chargée de faire émerger les projets, d'accompagner les maîtres d'ouvrage, voire de jouer, en leur nom, le rôle de porteur de projets pour les collectivités qui en formulent la demande.

1.3.3. Un suivi des actions dans le domaine de l'eau sur le bassin versant

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les décisions et les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, **l'EPTB Bresle est aussi là pour accompagner les maîtres d'ouvrage locaux sur des projets en lien avec la gestion de la ressource "eau" (restauration, préservation des zones humides, ...) et dès lors qu'un besoin existe et/ou qu'un défaut de maîtrise d'ouvrage est perçu.**

Elle apporte ainsi conseils et assistance aux porteurs de projets du cycle de l'eau tant sur le plan de la relecture des documents administratifs et techniques que du fléchage des financements.

1.3.4. Un établissement au service du public et des partenaires

L'Institution c'est aussi une expertise au bénéfice des collectivités, en relai des services de l'Etat, dans le cadre de la mise en place de nouvelles réglementations. A ce titre, elle anime, sensibilise et informe, sur le bassin, à travers différents canaux d'informations, les acteurs concernés.

1.4. Le Conseil d'administration et le bureau au 31 décembre 2013

1.4.1. Le bureau au 31/12/2013

Président : Monsieur Francis SENEAL, conseiller général du canton de Saint-Saëns (76)

Vice-président : Monsieur Joël PATIN, conseiller général du canton de Grandvilliers (60)

Vice-président : Monsieur Daniel DESTRUDEL, conseiller général du canton de Gamaches (80)

Secrétaire : Monsieur Emmanuel MAQUET, conseiller général du canton d'Ault (80)

Secrétaire-adjoint : Monsieur Jean-Louis AUBRY, conseiller général du canton du Coudray-Saint-Germer (60)

L'Institution interdépartementale de la Bresle est reconnue "Etablissement Public Territorial de Bassin" depuis 2007. Selon le principe de subsidiarité, l'EPTB Bresle est habilité à exercer des missions définies au L213-12 du code de l'environnement : prévention et lutte contre les inondations, recherche d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, préservation et gestion des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

1.4.2. Les autres membres

Monsieur Jérôme BIGNON, conseiller général du canton d'Oisemont (80)

Monsieur Bernard DAVERGNE, conseiller général du canton de Moyenneville (80)

Monsieur Gérard DECORDE, conseiller général du canton de Formerie (60)

Madame Sandrine HUREL, députée et conseillère générale du canton de Dieppe est (76)

Monsieur Claude JACOB, conseiller général du canton d'Hallencourt (80)



Tenue du Conseil d'administration de l'Institution, le 11 juillet 2013

L'Institution interdépartementale de la Bresle est régie par un conseil d'administration composé de conseillers généraux issus des 3 Départements membres dont :

- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Seine-Maritime ou son représentant,
- 5 conseillers généraux et le Président du Département de la Somme ou son représentant,
- 2 conseillers généraux et le Président du Département de l'Oise ou son représentant.

Monsieur Sébastien JUMEL, conseiller général du canton de Dieppe ouest (76)

Monsieur David LEFEVRE, conseiller général du canton de Friville-Escarbotin (80)

Madame Marie LE VERN, conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle (76)

Madame Virginie LUCOT-AVRIL, conseillère générale du canton d'Aumale (76)

Monsieur Didier REGNIER, conseiller général du canton d'Eu (76)

Toutes les délibérations et les comptes-rendus des séances du Conseil d'administration qui se sont déroulées en 2013 (les 20 février, 29 mars, 11 juillet et 9 décembre), comme pour les années antérieures, sont en libre téléchargement sur le site internet de l'Institution à l'adresse suivante :

http://www.eptb-bresle.com/3-deliberation-de-l-eptb/C_3-telechargements.html

1.5. Le personnel de l'EPTB Bresle au 31 décembre 2013

Afin de mener à bien les objectifs de préservation, de gestion quantitative et de valorisation de la ressource "eau" sur ce territoire, l'Institution interdépartementale est dotée d'une cellule technique de 8 personnes dont 5 ingénieurs :

Directeur et chargé de mission Natura 2000 : Jean-Philippe BILLARD

billard.institution.bresle@wanadoo.fr

Assistante administrative et comptable : Stéphanie de SAINT GERMAIN

institution.bresle@wanadoo.fr

Agent administratif et comptable en apprentissage : Déborah FEVRE

fevre.institution.bresle@orange.fr

Chargée de l'animation du SAGE : Caroline MELET

melet.institution.bresle@orange.fr

Chargé de l'animation de bassin versant : Antoine LEFRANCQ

lefrancq.institution.bresle@orange.fr

Chargé de mission "restauration de la continuité écologique et zones humides" : Pierre-Marie MICHEL

michel.institution.bresle@orange.fr

Animateur "agro-environnemental" : Charles-Édouard MACKELBERG

mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

Agent de surveillance piscicole : Tony MACQUET

institution.bresle@wanadoo.fr



B) Les principales actions de l'Institution interdépartementale en 2013

1. Vers une amélioration de la gouvernance et une planification des actions à l'échelle du bassin

1.1. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle

1.1.1. Présentation générale et historique du SAGE

Un SAGE est un document de planification qui a pour but de préserver ou de reconquérir le bon état des eaux (superficielles, souterraines et côtières) afin que tous les usages (alimentation en eau potable, pêche, baignade...) puissent être réalisés sans préjudice pour l'Homme et son environnement.



Historique du SAGE :

- ⌚ 7 avril 2003 : arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre.
- ⌚ 3 avril 2006 : arrêté interpréfectoral de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
- ⌚ 16 juin 2006 et 5 juillet 2006 : réunions institutives de la Commission locale de l'eau (CLE).
- ⌚ 13 août 2007 : arrêté modificatif n°1 de la composition de la CLE.
- ⌚ 28 avril 2009 : arrêté modificatif n°2 de la composition de la CLE.
- ⌚ 08 février 2011 : arrêté modificatif n°3 de la composition de la CLE.
- ⌚ 29 septembre 2011 : arrêté modificatif n°4 de la composition de la CLE.
- ⌚ 20 novembre 2012 : arrêté de renouvellement de la composition de la CLE.

L'Institution de la Bresle est la structure porteuse du SAGE (délibération du Conseil d'administration du 17/11/2006). Pour cette raison, elle assure, par le biais de l'animatrice :

- l'animation technique et la coordination de la CLE, des commissions thématiques et de la commission permanente : préparation des réunions, comptes-rendus, délibérations...
- le suivi de l'élaboration des documents du SAGE (prestation confiée à un bureau d'études depuis le 15 juin 2012),
- l'élaboration ou la mise à jour de certaines parties des documents du SAGE,
- la conduite financière du projet : préparation des budgets prévisionnels, suivi des dépenses...
- la mise en œuvre des supports de communication et de promotion du SAGE.

1.1.2. Avancement de l'élaboration du SAGE en 2013

Le SAGE de la Vallée de la Bresle est en cours d'élaboration. Depuis, juin 2012, la rédaction des documents du SAGE est externalisée au bureau d'études SAFEGE.

L'objectif absolu et prioritaire pour l'année 2013 a été d'achever l'élaboration du SAGE, tout en préservant la concertation autour de l'élaboration des documents, et ce, afin de proposer le projet de SAGE à l'adoption (plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) – règlement – rapport d'évaluation environnementale) début 2014, préalablement à la période de réserve associée aux élections communales de mars 2014.

Compte tenu de la portée juridique du PAGD et du règlement, la CLE, en séance plénière du 5 juillet 2013, a décidé de faire appel à des juristes spécialisés en droit de l'environnement, via un

marché public, afin de l'accompagner dans la rédaction des documents du SAGE. Le 11 juillet 2013, l'Institution interdépartementale a délibéré favorablement pour porter cette étude. **Le marché a été notifié au cabinet d'avocats Droit Public Consultant le 7 octobre 2013.**

Au total, 24 réunions de concertation avec les membres de la CLE et les partenaires techniques se sont tenues au cours de l'année 2013. La date et le type de ces réunions sont fournis pour chacune des étapes d'élaboration du SAGE dans le tableau ci-dessous :

Etat initial	25 juin 2010	Adoption en CLE
Diagnostic	4 fév. 2013 9 avril 2013	Commission permanente Adoption en CLE
Scenarios tendanciels	4 fév. 2013 9 avril 2013	Commission permanente Adoption en CLE
Variantes	15 mars 2013	Commission thématique
	25 mars 2013	Commission thématique
	19 avril 2013	Réunion de travail
	3 juin 2013	Commission permanente
	5 juil.2013 19 sept.2013	Présentation en CLE Adoption en CLE
Stratégie	5 juil.2013 19 sept.2013	Construction en CLE Adoption en CLE
PAGD - Règlement	23 oct. 2013	Comité de rédaction
	24 oct. 2013	Comité de rédaction
	28 oct. 2013	Comité de rédaction
	29 oct. 2013	Comité de rédaction
	6 nov. 2013	Comité de rédaction
	18 nov. 2013	Comité de rédaction
	19 nov. 2013	Comité de rédaction
	17 déc. 2013	Réunion de travail
	18 déc. 2013	Réunion de travail
	19 déc. 2013	Comité de rédaction

Tableau 1 : Les réunions de concertation pour élaborer le SAGE de la vallée de la Bresle au cours de l'année 2013



Commission thématique 25.03.2013 – Bouttencourt



CLE 19.09. 2013 – Nesle Normandeuse

Les avis de la CLE en 2013

La DDTM 80 a sollicité l'avis de la CLE sur le dossier de demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration à Bouvaincourt-sur-Bresle et de nouveaux réseaux de transfert associés. La commission permanente, par délégation de la CLE, a formulé un avis sur ce dossier en séance du 19 novembre 2013.

1.2. Les études poursuivies par l'Institution interdépartementale en 2013

1.2.1. Réflexion prospective sur le bassin versant : fin de l'étude de gouvernance de l'eau à l'échelle de l'unité hydrographique de la Bresle

Afin d'anticiper la mise en œuvre du SAGE, d'asseoir sur ce bassin versant une politique de l'eau qui soit efficace, qui réponde aux exigences législatives ainsi qu'aux enjeux locaux, l'Institution interdépartementale de la Bresle a engagé, depuis 2011, une réflexion d'ensemble sur la gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Bresle, notamment sur ce qu'il est

commun de nommer le "grand cycle" de l'eau (gestion des milieux aquatiques, lutte et prévention contre les inondations, préservation des zones humides...).

Historique :

- ⌚ 16 juin 2011 : choix du Conseil de retenir le Groupement d'études Eaucéa/P. Marc.
- ⌚ 8 septembre 2011 : réunion de démarrage.
- ⌚ Oct./nov. 2011 : travail bibliographique du groupement d'études.
- ⌚ 21 et 22 novembre 2011 : rencontres, par le prestataire, des Départements membres de l'Institution dont l'Oise et la Seine-Maritime mais aussi de la Région Haute-Normandie.
- ⌚ 28 juin 2012 : réunion de validation de la phase "diagnostic" et de la phase "tendances et scenarii".
- ⌚ Septembre-décembre 2012 : prise en compte des remarques par le groupement d'études et rédaction des versions définitives des rapports "diagnostic" et "tendance et scenarii", engagement d'une révision des statuts actuels de l'Institution afin de les mettre en lien avec le contexte législatif et préparation des rencontres entre la Présidente de l'EPTB Bresle et des Présidents des départements membres de l'entente.
- ⌚ décembre 2012 et janvier 2013 ; rencontre entre la Présidente de l'Institution et deux des trois présidents de Départements pour leur faire part du besoin d'une transformation de l'Institution et recevoir leurs avis sur ce point.
- ⌚ 5 avril 2013 : réunion finale de restitution et de validation des livrables et de l'étude.

Conclusion et perspective d'évolution envisagée

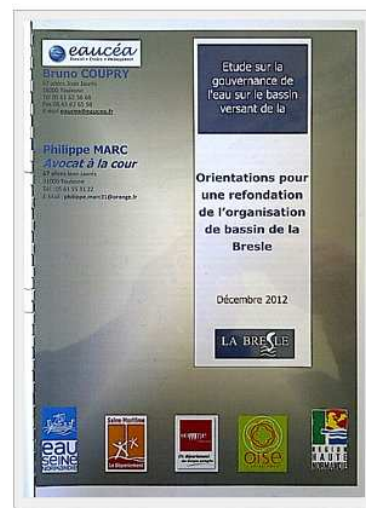
Les réformes en cours, l'application de nouvelles directives (Inondation, Stratégie marine, ...), les difficultés à appréhender quels acteurs locaux sont ou seront en mesure de jouer un rôle sur ce grand cycle, ont montré la limite des structurations actuelles des collectivités de ce bassin.

Ainsi et pour assurer une pérennité et une cohérence des actions du bassin dans le domaine de l'eau, l'étude prône la création d'un syndicat mixte ouvert qui associera l'Institution et ses départements aux côtés des communautés de communes du bassin.

Un des livrables de l'étude

Cet ancrage territorial et la lisibilité des actions faites dans ce domaine seront ainsi renforcés.

Le bloc communal disposant déjà de compétences au titre du petit cycle (eau potable, assainissement et assainissement pluvial) et l'aménagement du territoire se réfléchissant à ce niveau, **il est l'échelle pertinente à associer à l'Institution interdépartementale pour faire que cet établissement public territorial de bassin (EPTB) soit demain, la structure qui harmonisera les projets d'aménagement en vue d'une gestion équilibrée de l'eau sur le bassin.**



2. Une animation de bassin au service de la préservation de la qualité des eaux et de la prévention contre les inondations

2.1 Prévenir les risques d'inondation : la maîtrise de l'érosion et des ruissellements

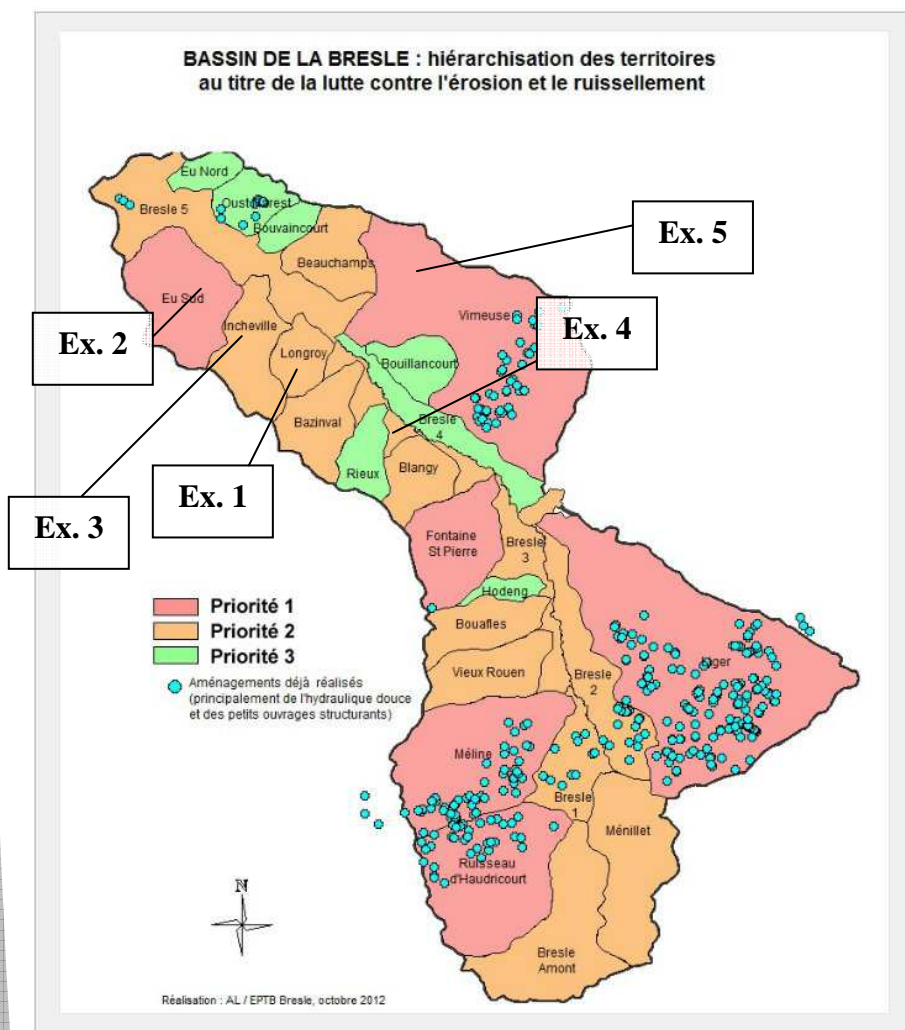
2.1.1 Les études et les travaux par sous-bassin versant

La gestion du ruissellement et de l'érosion doit se faire sur une échelle cohérente, à savoir les bassins versants topographiques. **Le bassin versant de la Bresle est composé de 26 sous-bassins, de taille et de fonctionnement hydraulique différents.** En 2012, chaque territoire a été caractérisé selon plusieurs enjeux : la protection des biens et des personnes, l'impact sur les eaux souterraines et les eaux superficielles.

Le croisement de ces trois enjeux a permis d'élaborer une carte de priorité des territoires au titre de la lutte contre l'érosion et les ruissellements.

Cette carte, présentée ci-contre, sert de base de travail à l'Institution pour la priorisation des projets à porter. Il est bien entendu que cette démarche ne remet nullement en cause la mise en œuvre d'actions sur des territoires jugés moins prioritaires (en fonction des opportunités, du contexte locale et des sollicitations), **l'Institution Bresle restant, bien évidemment, à l'écoute des collectivités qui souhaitent s'engager pour prévenir leur territoire de tout risque d'inondation.**

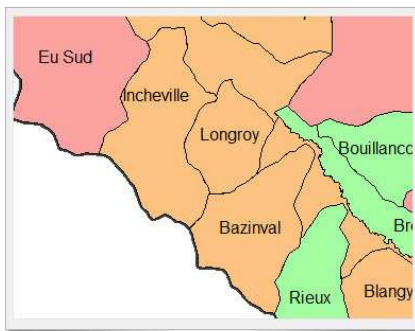
Sont résumés, ci-après, les principaux dossiers, intitulés "Ex." pour "exemple", au titre desquels l'Institution a apporté un soutien technique et administratif sur l'année 2013.



Projets situés dans le département de la Seine-Maritime

Ex 1 Etude du sous-bassin versant de Longroy (76)

Ce bassin versant couvre une superficie de 1 089 ha répartis sur 4 communes : LONGROY, GUERVILLE, MILLEBOSC et INCHEVILLE. L'étude hydraulique, débutée en 2011 sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institution, s'est achevée début 2013. Elle a permis d'aboutir à un programme de travaux opérationnels basé sur des aménagements d'hydraulique douce (haies, mares, fascines, talus d'infiltration, bandes enherbées, ...) mais aussi, et dans certains cas, sur des ouvrages structurants (bassins tampons, ...).



Avancement du projet en 2013 :

- ⌚ 1^{er} février 2013 → validation finale de l'étude.
- ⌚ 13 février 2013 → calage du montage administratif et juridique.
- ⌚ 22 mars 2013 → choix de la tranche de travaux 2013 et du montage financier.
- ⌚ Avril 2013 → phase terrain pour définir les caractéristiques techniques des aménagements.
- ⌚ Mai-juin 2013 → 1^{ère} phase de rencontre individuelle des exploitants.
- ⌚ Juin / juillet 2013 → élaboration des conventions de mandat et des conventions d'entretien.
- ⌚ 25 juillet 2013 → présentation de l'état d'avancement des négociations
- ⌚ Sept-octobre 2013 → 2^{ème} phase de rencontre individuelle des exploitants et signature des conventions.
- ⌚ Septembre / décembre 2013 : élaboration du MAPA travaux, appel d'offres, choix de l'entreprise, demande de financement.

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant de l'étude : 21 677,50 € TTC
- ⌚ Plan de financement :
 - 70 % Agence de l'Eau Seine-Normandie,
 - 10 % Conseil Régional Haute-Normandie,
 - 20 % communes concernées via l'Institution. Le résiduel est en fait pris en charge par les 4 communes concernées par le biais de conventions financières avec l'Institution.
- ⌚ Nombre de réunions en 2013 : 5
- ⌚ Nombre de rendez-vous individuels : 35

A la suite de la validation de l'étude et dans un premier temps, **il a été décidé de réaliser la totalité du programme de travaux d'hydraulique douce proposé. La phase de négociation individuelle des aménagements, réalisée par l'Institution, a ainsi permis d'obtenir l'accord de 80 % des propriétaires et des exploitants concernés.** Les travaux seront réalisés, en 2014, sous un régime de conventions de mandat, l'EPTB sera alors mandataire de l'opération. Pour chaque aménagement, une convention de mandat sera ainsi signée avec le propriétaire et une convention d'entretien avec l'exploitant. Les conventions type élaborées par l'EPTB ont été validées par la Trésorerie générale, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le Contrôle de Légalité (Sous-préfecture de Dieppe).

LES PERSPECTIVES :

- ⌚ Premier semestre 2014 : réalisation des travaux d'hydraulique douce (9 haies / 620 mètres + 6 fascines / 250 mètres + 8 micro-seuils) et communication.
- ⌚ Deuxième semestre 2014 : recherche de financements pour les travaux d'hydraulique structurante.

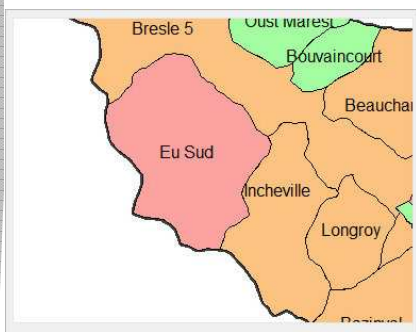
Une première fascine couplée à une haie réalisée sur le bassin versant de Longroy, janvier 2014 (EPTB Bresle)



Ex 2 Etude du sous-bassin versant d'Eu sud (76)

Ce territoire de 3 200 ha s'étend sur tout ou partie de 8 communes : EU, SAINT-PIERRE-EN-VAL, ETALONDES, SAINT-REMY-BOSCROCOURT, LE MESNIL-REAUME, BAROMESNIL, MONCHY-SUR-EU ET INCHEVILLE. Depuis 1994, plus de 15 arrêtés de

catastrophes naturelles ont été pris sur ce bassin versant, la plupart à la suite d'inondations par ruissellements et coulées de boues. Une étude hydraulique, dont le marché a été attribué à la société ANTEA, a débuté en 2012 sur ce territoire sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution.



Avancement du projet en 2013 :

- ⌚ Mars 2013 → élaboration du CCTP pour l'étude.
- ⌚ 17 avril 2013 → lancement du marché.
- ⌚ 7 juin 2013 → choix du prestataire ; signature des conventions et demande de financement.
- ⌚ 10 juillet 2013 → démarrage de l'étude.
- ⌚ 5 décembre 2013 → restitution de la phase 1 de l'étude.

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant de l'étude : 33 368 ,40 € TTC
- ⌚ Plan de financement :
 - 80 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - 20 % communes concernées via l'Institution. Ce résiduel est en fait pris en charge par les communes d'Etalondes, Eu, Incheville et la communauté de communes Yères et Plateaux (au titre des 5 autres communes) par le biais de conventions financières avec l'Institution.
- ⌚ Nombre de réunions en 2013 : 3

LES PERSPECTIVES :

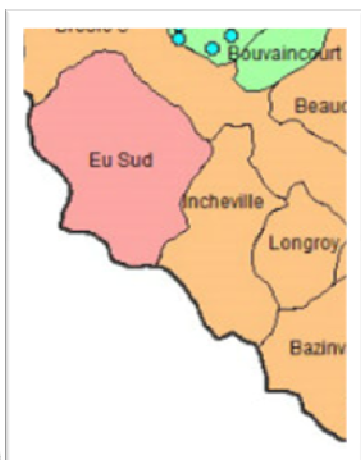
- ⌚ Premier semestre 2014 : finalisation de l'étude et choix de la 1^{ère} tranche de travaux.
- ⌚ Deuxième semestre 2014 : négociation et signature des conventions pour la 1^{ère} tranche de travaux et réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux.

Une coulée de boue à Baromesnil (<http://baromesnil.canalblog.com/>)



Ex 3 Etude du sous-bassin versant d'Incheville (76)

En 2013, suite à la sollicitation de la commune d'INCHEVILLE, l'EPTB a décidé de faire émerger une nouvelle étude sur le territoire demandeur, en lieu et place de celle prévue sur le bassin de la Fontaine St Pierre. Le bassin versant d'Incheville s'étend sur 2 000 ha réparti sur tout ou partie des 6 communes suivantes : INCHEVILLE, GUERVILLE, MILLEBOSC, MELLEVILLE, MESNIL REAUME et MONCHY SUR EU. Depuis 1994, là encore, de nombreux arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris sur ces communes (inondations et/ou coulées de boues).



Avancement du projet en 2013 :

- ⌚ 25 juillet 2013 → émergence du projet d'étude, validation par les communes, calage du montage administratif et financier.
- ⌚ Septembre 2013 → élaboration du CCTP pour l'étude.
- ⌚ 7 octobre 2013 → lancement du marché.
- ⌚ 28 novembre 2013 → choix du prestataire ; signature des conventions et demande de financement.

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant de l'étude : 32 112,60 € TTC
- ⌚ Plan de financement :
 - 80 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - 20 % communes concernées via l'Institution. Ce résiduel est en fait pris en charge par les collectivités concernées par le biais de conventions financières avec l'Institution.
- ⌚ Nombre de réunions en 2013 : 3

Le projet d'étude, validé par les collectivités concernées (Incheville, Guerville, Millebosc et la Communauté de Communes Yères et Plateau au titre des autres communes), le 25 juillet 2013, a été attribué au bureau d'études SOGETI INGENIERIE en fin d'année.

LES PERSPECTIVES :

- ⌚ Premier semestre 2014 : lancement de l'étude.
- ⌚ Deuxième semestre 2014 : finalisation de l'étude.

Ex 4 Réalisation d'une mare tampon et d'une fascine sur la commune de Monchaux-Soreng (76)

En 2012, la commune de Monchaux Soreng a sollicité l'EPTB sur un problème de ruissellement. Le problème se situe au niveau de la rue de l'église. Cette dernière est l'exutoire d'un petit bassin versant constitué d'une parcelle cultivée en amont de la RD49 (8 ha environ).

Au niveau du point bas de la parcelle, les eaux de ruissellement passent sous la route puis ressortent en superficiel dans une petite parcelle communale avant de rejoindre la rue de l'église. Les eaux chargées en sédiments (érosion de la parcelle agricole) sont ensuite collectées par le réseau d'eaux pluviales de la commune dont l'exutoire est un rejet direct dans la Bresle.



Ruissellement à Monchaux-Soreng, rue de l'église, décembre 2012

L'Institution a donc proposé à la mairie une solution pour limiter le phénomène. Elle consiste à aménager une mare tampon sur la parcelle communale et à mettre en place une fascine au niveau du point de la parcelle agricole pour piéger les sédiments. Ce projet a été accepté par la commune. Les études préalables ont été lancées en 2012.

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant des études (Moe et DLE) : 10 600 € HT
- ⌚ Plan de financement :
 - 60 % Agence de l'Eau Seine-Normandie,
 - 40 % commune de Monchaux-Soreng
- ⌚ Nombre de réunions en 2013 : 4

Avancement du projet en 2013 :

- ⌚ 13 février 2013 → calage du montage administratif du projet.
- ⌚ 9 avril 2013 → finalisation du dossier Loi sur l'eau.
- ⌚ 26 juin 2013 → récépissé de déclaration Loi sur l'Eau.
- ⌚ 4 septembre 2013 → finalisation de la phase projet de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la mare et signature de la convention avec l'exploitant pour la fascine.
- ⌚ Septembre / octobre 2013 → élaboration des CCTP pour les travaux et consultation des entreprises.
- ⌚ 24 octobre 2013 → choix des entreprises et demande de financement.

Le projet définitif a été arrêté par la commune le 4 septembre 2013. L'entreprise THELU Paysage a été retenue pour la fascine et l'entreprise EBTP pour la mare.

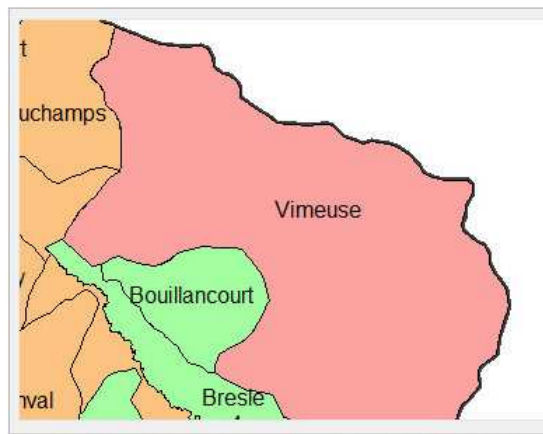
LES PERSPECTIVES :

- ⌚ Premier semestre 2014 : réalisation des travaux en janvier / février et communication.

Projets situés dans le département de la Somme

Ex 5 Etude du sous-bassin versant aval de la Vimeuse et de Bouillancourt en Séry (80)

Ce bassin versant picard couvre une superficie de 6 527 ha répartis sur tout ou partie de 13 communes : AIGNEVILLE, BOUILLANCOURT-EN-SÉRY, BOUTTENCOURT, BUIGNY-LES-GAMACHES, EMBREVILLE, FRAMICOURT, FRETTEMEULE, GAMACHES, LE TRANSLAY, MAISNIERES, MARTAINNEVILLE, TILLOY-FLORIVILLE et VISMES-AU-VAL. L'amont de ce sous-bassin (à l'est de l'A28) a déjà fait l'objet d'une étude hydraulique suivie par la mise en place d'un programme de travaux, l'ensemble ayant été porté par le **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Vimeuse (SIAHBVV)**.



En 2011, le syndicat a lancé une nouvelle étude sur la partie aval du bassin versant, ainsi que sur celui de Bouillancourt-en-Séry. **L'Institution assure, par le biais d'une convention de partenariat, une assistance technique à la réalisation de ce projet.**

Avancement du projet en 2013 :

- ⌚ 11 janvier 2013 → restitution de la 1^{ère} partie de la phase 3 de l'étude (étude hydrologique).
- ⌚ 05 avril 2013 → restitution de la 2^{ème} partie de la phase 3 de l'étude (programme d'action).
- ⌚ 26 avril 2013 → présentation de l'étude au conseil syndical du SIAHBVV.
- ⌚ 6 juin 2013 → présentation du programme d'actions aux agriculteurs.
- ⌚ 3 juillet 2013 → validation finale de l'étude et choix des sous bassins prioritaires.
- ⌚ Juillet / aout 2013 → 1^{ère} phase de rencontre individuelle des exploitants sur les BV prioritaires.
- ⌚ 24 septembre 2013 → présentation des résultats de la phase de rencontre des exploitants.
- ⌚ 3 décembre 2013 → choix de la tranche de travaux 2014 + calage du montage administratif et financier.

L'étude a été validée le 3 juillet 2013. Pour la 1^{ère} tranche de travaux, il a été décidé de réaliser le programme d'hydraulique douce sur deux sous bassins prioritaires et de lancer les études préalables pour 4 mares.

Un peu de chiffres ...

- ⌚ Montant de l'étude : 59 202 € TTC
- ⌚ Plan de financement :
 - 60 % Agence de l'Eau Seine Normandie,
 - 20 % FEDER
 - 20 % SIAHBVV
- ⌚ Nombre de réunions en 2013 : 7

L'EPTB assurera l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet tandis que SOMEA sera chargé de la négociation individuelle auprès des exploitants agricoles.

LES PERSPECTIVES :

- ⌚ Premier semestre 2014 : 2^{ème} phase de rencontres individuelles des exploitants et signatures des conventions pour la 1^{ère} tranche de travaux d'hydraulique douce / calage du montage juridique des travaux avec la DDTM 80 / réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des dossiers

réglementaires pour les mares.

- ⌚ Deuxième semestre 2014 : réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux d'hydraulique douce.

2.1.2 Les autres actions d'animation de l'Institution interdépartementale pour lutter contre les ruissellements

Maintien des éléments du paysage

En 2012, la mairie d'Haudricourt avait sollicité l'EPTB sur un problème d'arrachage d'une haie d'intérêt hydraulique pour son territoire. La 1^{ère} phase de replantation a été réalisée en 2013. L'EPTB s'attachera à suivre la fin de l'opération aux côtés de la mairie d'Haudricourt. Suite à ce dossier, l'EPTB travaille actuellement à la diffusion d'informations destinées à la préservation de ces éléments fixes du paysage. Dès que cette réflexion sera plus aboutie, une information sera diffusée à toutes les collectivités du bassin versant. L'Institution accompagnera les communes qui souhaitent s'engager dans cette démarche de préservation des éléments du paysage.

Exemple d'une ravine sur le bassin versant, mars 2012



Avis sur les retournements d'herbages

En 2013, l'EPTB a été sollicité sur 6 projets de retournement d'herbages. Contrairement à 2012, aucun avis défavorable n'a été formulé cette année ; les parcelles concernées ne présentaient pas d'enjeu fort au niveau de l'érosion et du ruissellement. Des mesures compensatoires ont tout de même été demandées : maintien de haies existantes, de bandes enherbées, ...

Diagnostic de la mise en œuvre des programmes d'actions sur les sous bassins déjà aménagés

Plusieurs sous-bassins du territoire ont déjà fait l'objet d'études et de travaux dans les années précédentes : bassins versants du Liger, de la Vimeuse amont, de la Méline (pour partie), du ruisseau d'Haudricourt (pour partie), de Gamaches, d'Oust-Marest et d'Eu nord. En 2013, l'Institution a accueilli une étudiante en BTS pour faire le bilan des aménagements réalisés et analyser le taux de mise en œuvre des programmes d'actions proposés dans les études. Ce stage a notamment permis d'identifier plusieurs projets ponctuels à « relancer » dans les années qui viennent, notamment sur le bassin versant du Liger dans la Somme.

Inventaire des mares du bassin versant prévu en 2014

L'EPTB va recruter une étudiante en MASTER 2 pour réaliser l'inventaire des mares du bassin versant. Ce stage de 6 mois, prévu en 2014, vise notamment à élaborer un programme de restauration et de mise en valeur des mares communales du territoire.

A NOTER

Des financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont disponibles pour les exploitants agricoles qui souhaitent réaliser eux-mêmes des aménagements d'hydraulique douce (haie, fascine, ...). Les demandes sont à adresser directement à l'Institution qui se chargera de l'instruction de ces dossiers.



2.2. Suivi de projets et appui aux maîtres d'ouvrages locaux

L'Institution a accompagné, en 2013, plusieurs maîtres d'ouvrages locaux dans leurs projets relatifs au grand ou petit cycle de l'eau :

Projets situés dans le département de la Seine-Maritime

Problème d'inondation de la Rieuse à Monchaux-Soreng

La mairie de Monchaux-Soreng a sollicité l'Institution sur un problème d'inondation de la Rieuse. Ce ruisseau ne fait pas partie du périmètre de compétence de l'ASA de la Bresle.



Fuite dans la berge de la Rieuse à Monchaux Soreng et inondation d'une parcelle de culture

Après analyse de la problématique, l'Institution a organisé une réunion sur le terrain avec toutes les parties concernées : exploitants agricoles, mairie, direction des routes et ONEMA. Lors de cette rencontre, le caractère « anormal » de l'inondation a été acté (fuite dans la berge) et une solution proposée (consolidation de la berge sans

modification du profil du cours d'eau et recréation d'un chenal central d'écoulement par faucardage manuel). L'Institution a sollicité l'avis du bureau de la police de l'eau de la Seine-Maritime sur la faisabilité des travaux. Ces derniers ont été autorisés pour caractère d'urgence.

Projets situés dans le département de la Somme

Mise en place d'un assainissement intercommunal sur le SIVOM de Gamaches

La zone de projet est composée de 8 communes. Elle est actuellement équipée de 3 stations d'épuration : STEP de Gamaches (effluents de Gamaches et de Longroy), STEP de Bouvaincourt (effluents de Bouvaincourt, Beauchamps et Dargnies) et STEP d'Incheville (effluents d'Incheville). Ces unités de traitements sont dans un état de vétusté avancé. Une étude préliminaire a donc été réalisée en 2011 par le SIVOM de Gamaches (bureau d'études BERIM). Le projet consiste à créer une nouvelle station d'épuration à Bouvaincourt-sur-Bresle et à démolir les anciennes unités. En 2012 et 2013, l'EPTB a participé à de

nombreuses réunions sur ce projet (phases avant-projet STEP et réseaux, phase projet STEP et réseaux, dossier Loi sur l'Eau). Il a également répondu aux nombreuses sollicitations techniques des bureaux d'études et du COPIL sur la réhabilitation des zones humides au droit des « futures anciennes STEP ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de mesures compensatoires à la création de la nouvelle unité de traitement.

Projet de prise de la compétence assainissement par la CCBM

La Communauté de Communes Bresle Maritime a lancé une étude de faisabilité pour prendre la compétence assainissement sur son territoire. L'Institution est associée au Comité de Pilotage.

2.3. Des avis sur les dossiers "Loi sur l'Eau" : une préservation des milieux pour protéger la ressource en "eau"

L'Institution a formulé 4 avis sur des dossiers "Loi sur L'Eau" en 2013 :

Dans le département de la Somme :

Création d'une station d'épuration à Bouvaincourt-sur-Bresle : avis favorable sur le projet mais réservé sur les mesures compensatoires – demande d'informations complémentaires.

Dans le département de la Seine-Maritime :

Création d'une zone commerciale à Blangy-sur-Bresle : avis défavorable, demande d'informations complémentaires sur la prise en compte du risque d'inondation par ruissellement et sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Aménagement d'un parc d'activités communautaire à Blangy-sur-Bresle : avis favorable.

Valorisation agricole des boues de la STEP de Blangy-sur-Bresle : avis réservé, demande d'évaluation de l'impact du projet sur les eaux brutes du captage d'eau potable de Monchaux-Soreng et demande d'interdiction de l'épandage de boues dans les axes de ruissellement et les zone inondables.

2.4. Les implications de l'Institution en matière d'urbanisme

Les avis d'urbanisme et la gestion des eaux pluviales urbaines

Depuis 2007, sur le versant normand de son bassin, l'EPTB BRESLE émet des avis techniques sur les autorisations d'urbanisme : permis de construire, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, **185 avis ont ainsi été formulés en 2013.**

Evolution de la quantité d'avis d'urbanisme traités entre 2007 et 2013

Année	Nombre total de dossiers traités	Nombre de dossiers traités par mois
2007 (début de la consultation : mars)	95	9,5
2008	248	20,67
2009	210	17,50
2010	255	21,25
2011	234	19,50
2012	260	21,67
2013	185	15,42

L'EPTB BRESLE accompagne également les communes du bassin versant pour la réalisation de leur schéma de gestion des eaux pluviales et l'élaboration ou la révision de

leur document d'urbanisme. L'état d'avancement de ces procédures est synthétisé dans les tableaux suivants :

Etat d'avancement des schémas de gestion des eaux pluviales		
Département	Commune	Etat au 31/12/2013
Seine-Maritime	Saint-Rémy-Boscrocourt	Etude finalisée
	St Pierre-en-Val	Etude finalisée
	Mesnil-Réaume	Etude en cours
	Longroy	Etude finalisée
	Incheville	Etude en cours
	Eu	Etude finalisée
	Rieux	Etude finalisée
	Le Tréport	Etude en cours
	Blangy-sur-Bresle	Etude en cours
	Millebosc	Etude en cours
	Bazinval	Etude en cours
Somme	Frettemeule	Etude en cours
	Maisnières	Etude en cours
	Beauchamps	Etude finalisée
	Dargnies	Etude en cours

Etat d'avancement des documents d'urbanisme en élaboration ou en révision		
Département	Commune	Etat au 31/12/2013
Seine-Maritime	Incheville	Révision PLU en cours
	Ponts et Marais	Projet PLU arrêté par la commune
	Conteville	Elaboration carte communale en cours
	Bazinval	Elaboration carte communale en cours
	Blangy-sur-Bresle	Révision PLU en cours
	Marques	Elaboration carte communale en cours
	Millebosc	Elaboration carte communale en cours
Somme	Frettemeule	Elaboration PLU en cours
	Maisnières	Elaboration carte communale en cours
	Beauchamps	Projet PLU arrêté par la commune
	Dargnies	Révision PLU en cours
	Saint Quentin Lamotte Croix en Bailly	Révision PLU en cours
Oise	Lannoy-Cuillère	Elaboration PLU en cours

A NOTER

L'Institution interdépartementale, un appui aux communes dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme

En matière d'urbanisme, il convient de rappeler que l'Institution interdépartementale peut, dans le cadre de la réalisation ou de la révision des documents d'urbanisme communaux, apporter aux conseils municipaux nombre d'informations essentielles à la constitution ou à la révision de ces documents, comme notamment et entre autre, des indications cartographiques essentielles au titre de la prévention contre les inondations.

Dès l'émergence de projets de ce type, l'Institution très rapidement mobilisable, sera tout à fait en mesure de répondre aux sollicitations des conseils municipaux qui en feraient la demande.

3.Objectif : atteindre le bon état écologique des eaux sur le bassin de la Bresle

3.1.Les travaux de restauration de la continuité écologique et des milieux aquatiques

Depuis septembre 2011, l'Institution de la Bresle s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des propriétaires d'ouvrages dans la mise aux normes de leurs moulins. Afin de structurer et d'organiser cette assistance, une priorisation des travaux à réaliser a été mise en place. Dans un premier temps et au cours d'une première tranche de travaux, il s'agit de mettre aux normes les ouvrages les plus bloquants pour les migrateurs. Les 6 autres tranches de travaux consisteront à fluidifier le passage des migrateurs en commençant par l'aval de la Bresle puis en remontant le cours principal et les affluents.



L'Institution, pour aider les propriétaires dans la mise aux normes de leurs moulins a recruté un chargé de mission sur cette thématique grâce notamment aux financements croisés des fonds européens (FEDER Picardie et Haute-Normandie) et de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'année 2013 a été marquée par la réalisation de deux aménagements d'envergure sur les moulins de Sénarpont et de Saint-Léger-sur-Bresle.

3.1.1.Les travaux sur le moulin de Saint-Léger-sur-Bresle

Le moulin de Saint-Léger-sur-Bresle est certainement un des plus charmants moulins de la vallée de la Bresle. Ancienne usine à moudre les grains de blé, elle a, dans les années 1980 été transformée et équipée d'une turbine. Celle-ci est reliée à une pompe à chaleur et permet d'assurer le chauffage de l'habitation.

Pour ce moulin, la mise aux normes a consisté à mettre en œuvre un double système de passe à poissons permettant de s'adapter aux usages en place.



Avant l'aménagement, le moulin, vannes fermées, constituait un obstacle au passage des poissons migrateurs

Les travaux d'un coût de 33 819€ HT ont été financés par le propriétaire et par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'Institution de la Bresle, soutenue financièrement par ses départements

fondateurs, l'Agence de l'Eau et les FEDER Picardie et Haute-Normandie s'est chargée pour le compte du propriétaire, de l'ensemble des démarches permettant d'aboutir à la réalisation de ces aménagements.



La passe à ralentisseurs avant sa mise en eau



La rampe à enrochement avant sa mise en eau

Zoom technique

Le dispositif de franchissement réalisé est composé de deux parties :

- ✓ Une rampe à enrochements constituée de blocs grossiers destinés à réduire les vitesses d'écoulements pour permettre le passage des poissons.
- ✓ Une passe à ralentisseurs constituée d'un canal rectiligne dans lequel sont disposés des déflecteurs métalliques permettant de ralentir les vitesses d'écoulements.

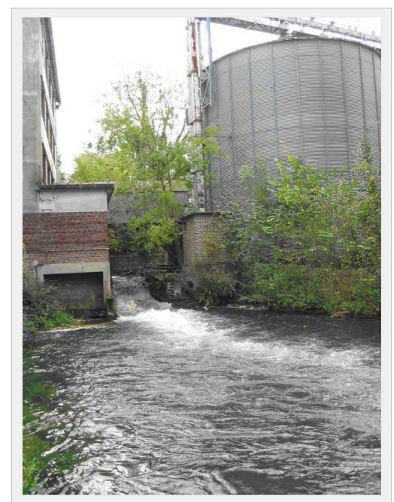
Ce double équipement permet d'assurer le passage des poissons en toutes conditions, lorsque les vannes sont ouvertes en été, mais également l'hiver, lorsque les vannes sont fermées.

3.1.2. Les travaux sur le moulin de Sénarpont

Le moulin de Sénarpont était identifié comme l'ouvrage le plus pénalisant de la vallée pour la remontée des salmonidés migrateurs. A l'aval, les investigations réalisées ont montré une densité de frayères à migrateurs 10 fois supérieure à ce qui pouvait être identifié à l'amont, preuve de la très grande sélectivité piscicole de cet ouvrage.

Une chute très importante empêchant les remontées

L'étude conduite en 2012 a démontré la faisabilité technique d'une opération de renaturation permettant de restaurer les fonctionnalités du cours d'eau et de ses annexes humides. Les travaux se sont déroulés à partir d'octobre 2013 et se sont terminés à la fin de l'année. Cette opération dont la réussite a été saluée par l'ensemble des partenaires permettra de faire transiter le poisson vers les frayères situées en amont, d'améliorer la qualité de l'eau grâce à une remise en fonctionnement des zones humides connexes et de créer de nouvelles frayères pour les saumons et truites de mer.





200 mètres de nouveaux bras de rivières ont été créés



La mise en eau du tracé



Quelques temps après les travaux, les migrateurs ont pu rejoindre leurs frayères

Les travaux ont coûtés 130 000 € HT et ont été financés à 100% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. En 2014, un suivi sera réalisé pour observer l'évolution du nombre de frayères à l'amont de cet ancien ouvrage infranchissable.

3.1.3. Les études en cours

Le moulin de Longroy

L'Institution de la Bresle porte une étude sur le moulin de la commune de Longroy qui s'est engagée dans une démarche de mise aux normes de l'ouvrage. La solution choisie s'avère très ambitieuse écologiquement avec une remise en fond de vallée de la rivière et une restauration de zones humides.

Cette opération, outre le fait de faciliter le passage du poisson, permettra également de restaurer les frayères qui sont situées en amont de l'ancienne retenue.

Ces frayères, colmatées par les vases retenues dans le bief de l'ouvrage, pourront ainsi de nouveau être fonctionnelles pour la reproduction des truites et saumons. Cette opération permettra également d'éloigner le lit de la Bresle de la voie SNCF, ce qui limitera les risques de pollutions chimiques du cours d'eau.



Les organes hydrauliques liés au moulin seront supprimés : bief envasé et chute difficilement franchissable pour les poissons

LES PERSPECTIVES :

🕒 [Septembre 2014 : démarrage des travaux.](#)

3.1.4. Les autres moulins de la vallée de la Bresle

Il existe sur la Bresle et ses affluents de nombreux ouvrages hydrauliques dont un bon nombre est concerné par une mise aux normes obligatoire dans le cadre du respect des articles L432-6 et L214-17 du code de l'environnement.

Durant l'année 2013, l'animateur en charge de cette thématique a rencontré une dizaine de propriétaires de la vallée afin de les informer des possibilités techniques et financières d'accompagnement. Aujourd'hui, et dans le cadre du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des aides financières très importantes sont disponibles pour des projets visant globalement à la restauration de l'hydrosystème et à l'atteinte du bon état écologique des eaux. Des volontaires se sont déjà positionnés favorablement pour des projets d'envergure sur des ouvrages situés à Bouvaincourt-sur-Bresle ou à Oust-Marest.

LES PERSPECTIVES :

🕒 [En 2014](#) : l'Institution poursuivra, en partenariat avec l'ASA de la Bresle, les rencontres avec les différents propriétaires d'ouvrages afin de les informer et s'ils le souhaitent, de les accompagner dans leurs projets de remise aux normes de leurs ouvrages. Ces rencontres seront faites sur les trois départements qui composent le bassin versant : l'Oise, la Somme et la Seine-Maritime.

3.2. L'animation du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle" FR2200363



3.2.1. Présentation générale

La directive communautaire n°92-43 CEE du 21 mai 1992, dite directive « habitats, faune, flore », vise à préserver la diversité biologique européenne, principalement au moyen de la constitution d'un réseau de sites abritant les habitats naturels et les habitats



d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire qu'il convient de maintenir dans un état de conservation ou de restaurer.

Sur le site Natura FR 2200363 "Vallée de la Bresle", l'Institution porte, depuis 2009, l'animation du Document d'objectifs, animation qui doit permettre de préserver les richesses du site grâce aux outils contractuels créés à ce titre.

Historique sur ce thème :

- ⌚ Avril 2005- juillet 2008 : élaboration du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000.
- ⌚ Juillet 2008 - Décembre 2013 : animation du DOCOB Natura 2000 "Vallée de la Bresle".

Dates clés au titre de l'année 2013 :

- ⌚ Janvier-mai 2013 : préparation de la campagne MAET 2013 sous-traitée aux Chambres d'agriculture de l'Oise et de la Somme ainsi qu'au Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Normandie sur le site Natura 2000 et janvier-décembre 2013 : sollicitations diverses au titre des études d'incidences sur le site Natura 2000 "Vallée de la Bresle".
- ⌚ Mars-mai 2013 : courriers d'invitation, articles dans la presse agricole invitant à la réunion du 14/03/13, relances téléphoniques puis rencontres avec des agriculteurs du site Natura 2000 pour la campagne MAET 2013 avec dépôt des dossiers au 15 mai.
- ⌚ 14 mars 2013 : annulation en raison des conditions météorologiques difficiles de la réunion d'informations à Lannoy-Cuillère (60) organisée par la Chambre d'agriculture de l'Oise pour sensibiliser les agriculteurs aux MAET Natura 2000.
- ⌚ Mai - septembre 2013 : planification et sorties terrain du co-animateur de l'Institution (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie) pour la campagne de mise en place des Contrats Natura 2000 pour 2013, sur le site "Vallée de la Bresle".
- ⌚ 6 mai 2013 : réunion de présentation aux services de l'Etat des travaux de réflexions menés sur le projet de modification du périmètre Natura 2000 conformément aux souhaits des membres du COPIL de 2012;



- ⌚ 15 mai 2013 : accueil par l'Institution Bresle du stagiaire en charge de l'étude d'approfondissement des connaissances sur l'écrevisse à pieds blancs
- ⌚ 6 juin 2013 : réunion avec les services de l'Etat et Mme la Présidente du COPIL Natura 2000. Echanges sur les résultats du travail effectué par l'EPTB au titre des modifications du périmètre Natura 2000 sur le site FR2200363.

En 2013, des prospections "écrevisse à pieds blancs", espèce indicatrice d'un bon état des eaux, ont été réalisées sur le bassin de la Bresle

- ⌚ 12 juillet 2013 : rencontre avec Mme la Présidente du COPIL Natura pour le démarrage des prospections "écrevisses" et rencontre de la presse locale (article

dans le Réveil de Neufchâtel).

- ⌚ le 14 octobre 2013 : réunion avec les services de l'Etat et les partenaires techniques (CEN, Chambre d'agriculture), : bilan annuel 2013 des contractualisations (MAET comme contrat ni-ni), des études agrion et écrevisse réalisées en 2013, et perspectives en matière d'animation pour 2014, ...

⌚ 2 décembre 2013 : rencontre avec Mme LUCOT-AVRIL, Présidente du COPIL Natura 2000 : bilan de l'animation effectuée en 2013 et perspectives 2014

⌚ 9 décembre 2013 : le Conseil d'administration de l'Institution autorise la reconduction de l'animation du DOCOB par l'Institution à l'exception de l'animation au titre des MAET.

3.2.2. L'animation du document d'objectifs (DOCOB), en 2013, en bref...

L'Institution Bresle, animatrice principale du DOCOB Natura 2000 du site FR2200363, au cours de cette année 2013, s'est entourée pour ce faire, des services des Conservatoires d'espaces naturels de Haute-Normandie et de Picardie et des Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Oise.

S'agissant des mesures agri-environnementales territorialisées Natura 2000 (MAET) le bilan pour la campagne 2013 fut, contrairement à la campagne 2012, bien au-delà des espérances.

Ainsi, **côté picard** là où 3 à 4 contrats pour 20ha étaient espérés en prévisionnel, ce fut finalement **1 seul contrat d'engagé pour une surface d'environ 46ha.**

Sur le versant seinomarin où les prévisions étaient de réaliser 3 contrats pour une surface de 20ha, **la réalité fut tout autre avec 4 contrats MAET d'engagés pour une surface totale d'environ 36ha.**

Au titre de la mise en œuvre des contrats Natura 2000, le Conservatoire d'Espaces naturels de Picardie, prestataire de l'Institution et co-animateur sur ce dossier, a poursuivi, la sensibilisation des propriétaires privés du site en ciblant notamment les zones à enjeux les plus forts telles les pelouses calcicoles présentes mais très faiblement représentées sur ce site. **Ce travail a permis la contractualisation d'1 contrat Natura 2000 (moins de 0.5ha) chez un propriétaire privé de la commune d'Inval-Boiron dans la Somme (80).**

Au total, ce sont 149 ha qui sont engagés dans des démarches contractuelles au titre des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET Natura 2000) et 4 contrats Natura 2000 pour 1,5ha sur ce site Natura 2000 (un contrat sur Lannoy-Cuillère, un sur Saint Aubin Rivière et deux sur Inval Boiron).

Comme annoncé lors du Comité de pilotage du 4 juillet 2012, et suite aux avis reçus par les services de l'Etat sur la proposition de modification du site Natura 2000, un travail a été conduit par l'Institution, pendant la fin d'année 2012 et le début d'année 2013, pour retravailler le projet de périmètre sur des bases qui soient plus en adéquation avec la réalité du quotidien des communes c'est à dire le niveau cadastral.

Travaux de débroussaillage dans le cadre du Contrat Natura 2000 sur le larris communal de Lannoy-Cuillère (photo CENP)



Ce travail fera l'objet d'une présentation au cours d'un prochain COPIL prévu en 2014.

Sur le plan des connaissances, certaines des espèces à très fort enjeu de conservation pour le site ont bénéficié d'inventaires scientifiques complémentaires en 2013. Les Conservatoires d'espaces naturels des deux régions ont ainsi étudié l'Agrion de Mercure, petite libellule bleue présente sur le réseau hydrographique du bassin de la Bresle, sur la partie seinomarine et sur la partie Oise là,

où aucune information n'existait. L'EPTB Bresle a, quant à lui, porté une étude permettant d'améliorer les connaissances sur l'écrevisse à pieds blancs sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin. Les résultats de ces études n'ont pas apporté autant d'informations que souhaitées mais ont néanmoins précisé les localisations des espèces.

LES PERSPECTIVES :

- Objectifs 2014 ; côté Picardie : 1 ou 2 contrats Natura 2000,
- Présentation devant le COPIL Natura 2000 du nouveau projet de modification de périmètre Natura 2000,
- Diffusion de l'étude de définition des populations d'écrevisses à pieds blancs, lancée par l'Institution Bresle,
- Etude de connaissance des populations d'Agrion de Mercure en vallée de la Bresle sur les départements de l'Oise et de la Seine-Maritime à l'initiative des Conservatoires d'espaces naturels picard et haut-normand : reconduite des prospections.



3.3. Le suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat avec l'ONEMA - station de Eu

Suivi scientifique ONEMA à la station de Beauchamps

3.3.1. Contexte

Dans le cadre du partenariat avec l'ONEMA, mis en place depuis 2006, l'Institution participe au **Suivi scientifique mis en œuvre par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sur la Bresle.**

Les données scientifiques présentées ci-après sont extraites du rapport « **Station de contrôle des poissons migrateurs – rivière Bresle ; résultats de l'année 2013** », disponible auprès des services de l'ONEMA de Eu¹ ou téléchargeable sur le site internet de l'Institution de la Bresle².

3.3.2. Les résultats 2013

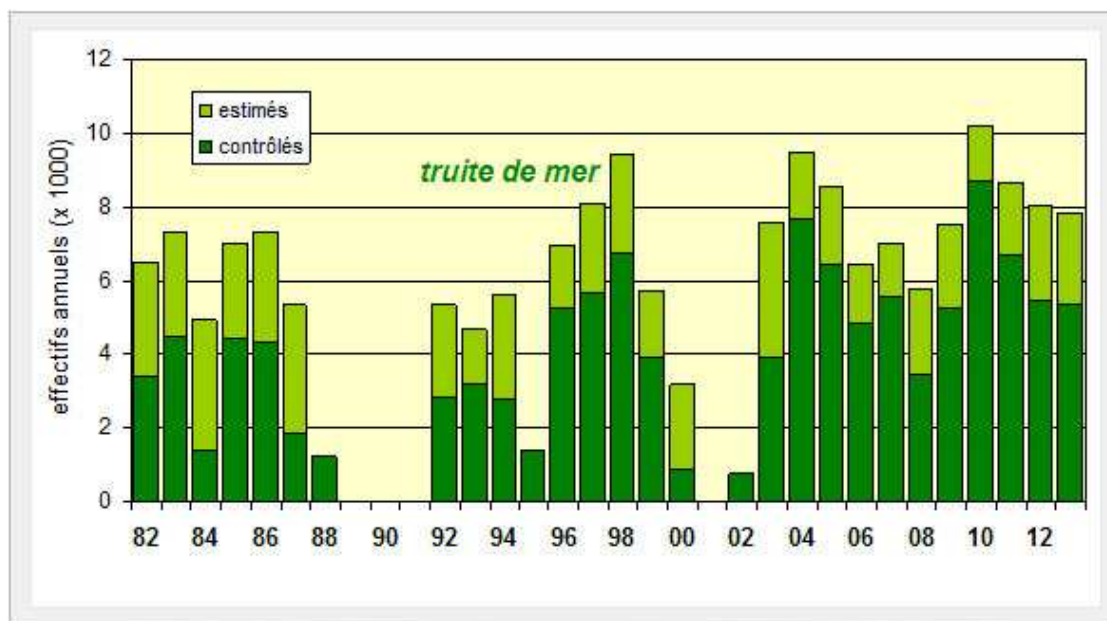
Les **CONTROLES A LA DESCENTE** concernent à la fois les adultes qui ont fini de frayer et les juvéniles qui partent grossir en mer après 1 ou 2 années de vie en rivière.

- 5 310 truites de mer et 523 saumons, juvéniles pré-smolts et smolts, ont été contrôlés au printemps 2013.

Après prise en compte de l'efficacité du contrôle à Beauchamps, différente pour les deux espèces, **les effectifs réels de smolts produits en 2013 sur le bassin de la Bresle sont estimés à 7850 truites de mer** (6 500 en moyenne sur les 20 années précédentes) **et 2010 saumons** (3 340 en moyenne).

¹ ONEMA – Station salmonicole – rue des Fontaines – 76260 EU (tél. 02 27 28 06 11 ; contact : francoise.fournel@onema.fr)

² <http://www.eptb-bresle.com/2-presentation-de-l-eptb/62-les-contrroles-annuels.html>

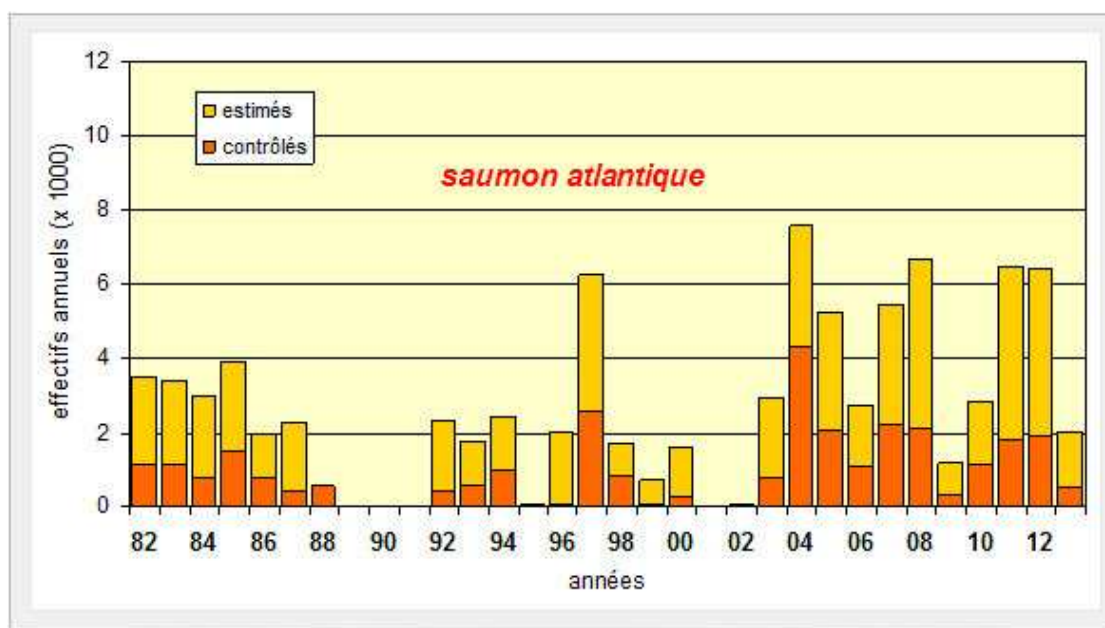


STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS (=juvéniles) – BEAUCHAMPS – TRUITE DE MER
 Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2013

Pour la truite de mer, le recrutement 2013 est très proche de celui de l'année précédente ; il est en revanche 3 fois plus faible pour le saumon.

En terme de tendance, il est à noter que, pour les deux espèces, la moyenne des recrutements de la dernière décennie est nettement supérieure à la moyenne des deux décennies précédentes : + 30% pour la truite, + 77% pour le saumon.

- S'agissant des adultes redescendant en mer après la fraie, 36 truites de mer et 10 saumons, adultes bécards, ont été interceptés à la descente durant l'hiver 2012 / 2013, dont 31 avaient été marqués en montée dans le courant de l'année 2012.



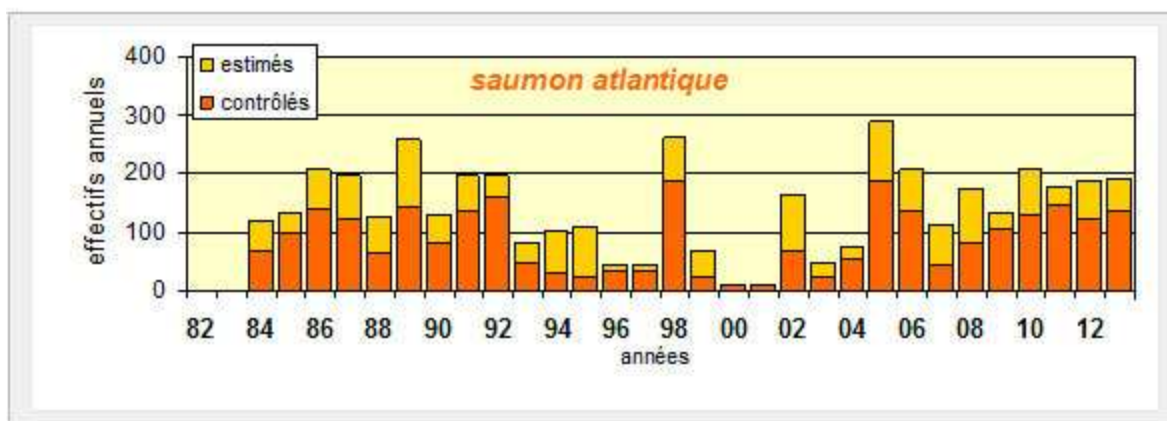
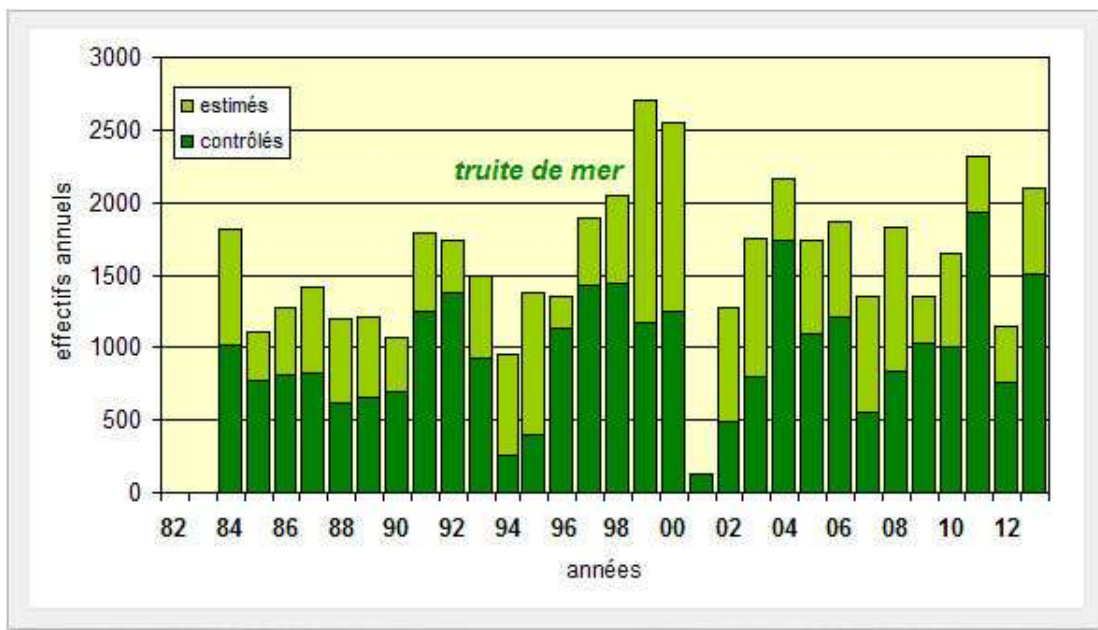
STACOMI BRESLE - DESCENTES DES SMOLTS – BEAUCHAMPS – SAUMON ATLANTIQUE
 Effectifs annuels contrôlés & estimés – 1982 / 2013

Rappelons que la capture des bécards a pour finalité essentielle d'évaluer l'efficacité du contrôle à la montée, indispensable à une estimation correcte des flux de géniteurs pénétrant chaque année dans la rivière. En 2012, l'efficacité est évaluée à 68,9%.

Le bilan des **REMONTEES 2013** est de :

- **1 502 truites de mer et 136 saumons contrôlés** soit, après correction (provisoire) de l'efficacité du piège, sur la base d'un pourcentage de poissons marqués de 71,5%, **une remontée réelle estimée à 2 100 truites et 190 saumons**, effectifs sensiblement supérieurs, pour les 2 espèces, à la moyenne interannuelle (5^{ème} meilleure année de la série pour la truite).

*STACOMI BRESLE -
MONTEE DES
ADULTES - EU
TRUITE DE MER
Effectifs annuels
contrôlés & estimés -
1982 / 2013*



*STACOMI
BRESLE -
MONTEE
DES ADULTES -
EU
SAUMON
ATLANTIQUE
Effectifs annuels
contrôlés &
estimés - 1982 /
2013*

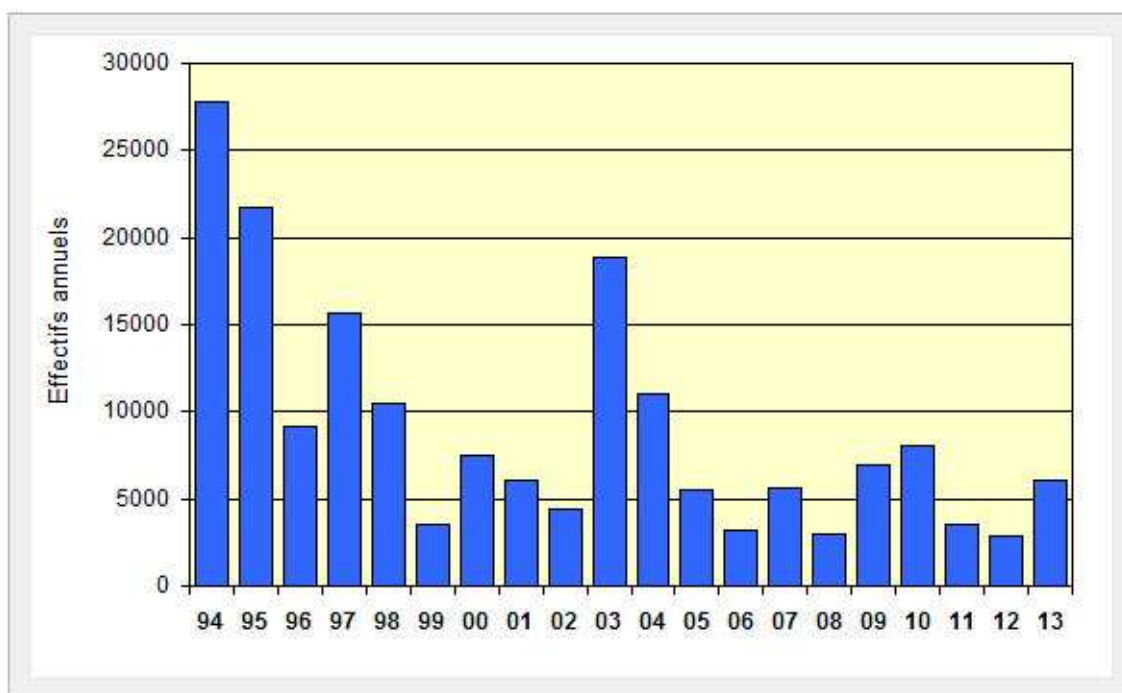
Pour ce qui concerne l'Anguille, **115 individus ont été contrôlés en descente**, à Beauchamps, sur les 6 mois de la campagne de piégeage des salmonidés migrateurs. Les individus capturés au printemps 2013 sont nettement plus grands que la moyenne : la taille moyenne s'établit à 74,6 cm en 2013 contre 65,6 cm sur les 3 décennies précédentes, confirmant la forte augmentation de la taille constatée sur toute la période.

2009 constitue la seule année où le piégeage a couvert la totalité de l'année. Faute de moyens suffisants en personnels, l'opération n'a pu être reconduite pour l'instant.

Quant aux anguillettes d'amontaison, 6 060 anguillettes ont été capturées à Eu, à la montée, soit un doublement des effectifs par rapport à 2012. Cette augmentation peut être liée à la modification du dispositif de capture opérée en 2012, mais tout autant n'être qu'une oscillation interannuelle telle qu'observée régulièrement depuis le début du suivi.

Sur les 18 années de suivi, on observe en effet que les variations interannuelles semblent présenter une certaine cyclicité, avec une alternance relativement régulière d'années faibles séparées par généralement 2 années de remontée moyenne, voire forte (2003 par exemple).

*STACOMI
BRESLE -
Capture des
Anguilles
d'amontaison
Effectifs
contrôlés 1994/
2013*



3.3.3. En guise de conclusion pour cette année

Pour les salmonidés migrateurs, l'année 2013 se caractérise par :

- ❖ **un recrutement en juvéniles bon pour la truite de mer, assez médiocre en revanche pour le saumon,**
- ❖ **une remontée d'adultes de très bon niveau pour la truite de mer, plutôt bonne pour le saumon** mais, pour ce dernier, à nouveau assez décevante en regard de la production de smolts du printemps précédent, dont sont issus la majorité des poissons de la montée 2013. Pour la truite de mer en revanche, la remontée d'adultes est près de 2 fois supérieure à celle de l'année précédente, à recrutement en smolts pratiquement équivalent.

Pour l'anguille, l'année 2013 s'inscrit dans la continuité de la faiblesse des effectifs malgré le doublement du nombre d'anguillettes contrôlées.

Le constat doit toutefois être tempéré par le fait que les données relatives à cette espèce ne sont pas quantitatives, tant en montée qu'en descente, l'évaluation des flux étant incontestablement plus problématique que chez les salmonidés migrateurs.

4. Le partage des connaissances et la sensibilisation à la préservation de la ressource

4.1. Les animations "environnementales" et le développement de la pêche associative sur la vallée

4.1.1. Les animations

a) La sensibilisation à l'environnement et au loisir "pêche"

Depuis 10 ans, l'Institution propose des animations de sensibilisation à l'environnement et à la découverte du loisir pêche.

L'année 2013 fut une année charnière en terme d'animations environnementales, en effet l'enveloppe allouée à la sensibilisation environnementale fut réduite au vu des réductions budgétaires de l'EPTB, ce qui entraîna inévitablement une baisse des participations et des participants.

Les scolaires (de la maternelle au lycée) sont la cible prioritaire de ces animations.

L'Institution réalise elle-même, par l'intermédiaire de son animateur, certaines des prestations proposées (animations environnementales, classes d'eau, animations de découverte du loisir "pêche",...) et d'autre part, par le biais d'un marché public, l'Institution délègue également, au

CPIE Val de Somme (retenu sur ce marché), les animations issues du programme pédagogique, qu'elle a mis en place et intitulé « Au fil de la Bresle ».



Une découverte écologique de la mare avec les 5^{ème} du collège Henri Dunant à Aumale

b) Une baisse des animations

En 2013, et comme attendu, une baisse s'est faite ressentir avec un bilan des animations

qui reste cependant très correct puisqu'au total, **111 animations « environnementales » (2 257 personnes) ont été dispensées par/à l'initiative de l'Institution.** Coté Seinomarin, 87,5 jours d'animation ont été effectués contre coté samarien, 18 jours d'animation et coté isarien 5,5 jours d'animation.

Les animations sont faites pour et avec de nombreux partenaires ou prestataires dont le CPIE 80 Val de Somme, le Département de la Somme, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Festival de l'Oiseau, l'Inspection Académique 76, l'ASA de la Bresle, les Fédérations Départementales de pêche et les établissements scolaires de la vallée...

4.1.2. Évolution de la pêche associative

L'Institution a continué à apporter son soutien administratif au Groupement d'Intérêt Piscicole Bresle (GIP) actuellement en place (l'animateur « Agro-environnemental » de l'EPTB étant secrétaire du GIP) et aux associations de pêche de la vallée le désirant. Au cours de cette année 2013, le nombre d'AAPPMA réciprocitaires (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) du GIP fut de 3 sur les 13 existantes au sein du bassin versant de la Bresle.

Une découverte de la pêche avec le centre de loisirs d'Aumale



L'Institution a remis à jour le guide pêche sur la vallée de la Bresle, tout en assurant sa diffusion auprès des offices de tourisme du bassin versant, comme des organismes départementaux et régionaux de tourisme.

LES PERSPECTIVES :

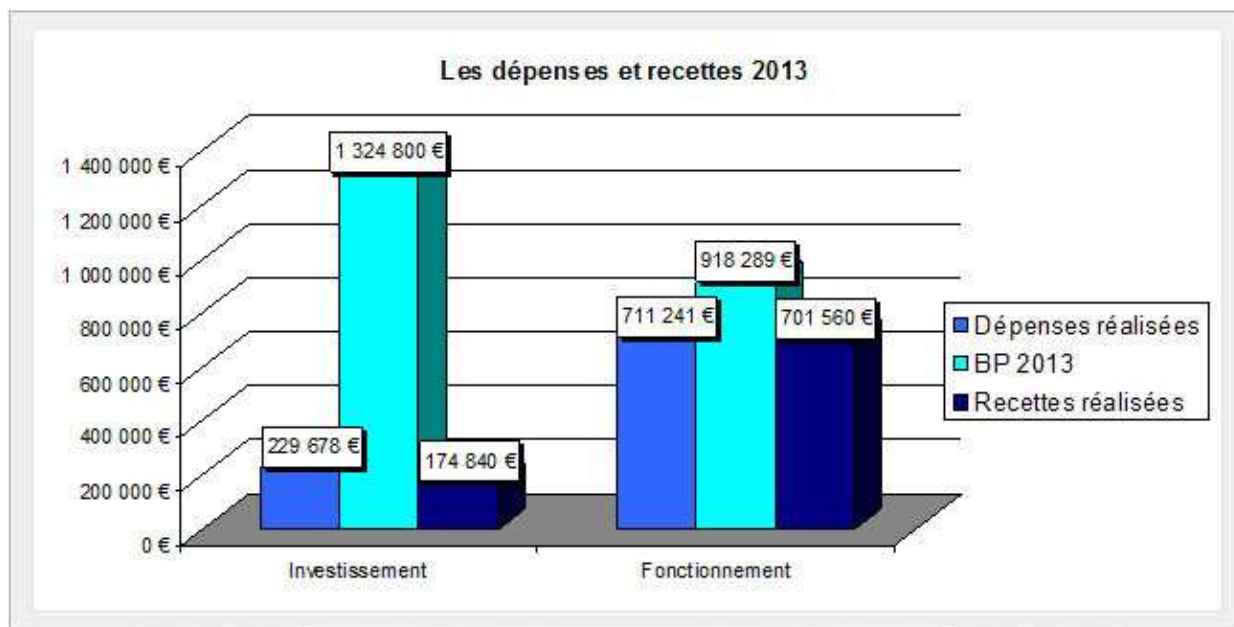
- Maintenir et assister le GIP de la Bresle (secrétariat et aide au rapprochement d'autres AAPPMA au GIP).
- Soutenir les Fédérations de pêche souhaitant travailler sur la Bresle.



C) Le bilan financier 2013 de l'Institution interdépartementale

5.1. Synthèse générale

Avec un déficit de 54 838,85€ en section d'investissement et un déficit de 9 680,60€ en section de fonctionnement, le compte administratif 2013 de l'Institution affiche un **résultat d'exercice déficitaire de 64 519,45€**(+22 299,24€ en 2010, + 2 775,77€ en 2011, -103 404,97€ en 2012).



A l'instar des années antérieures, les dépenses de l'établissement pour 2013 sont majoritairement des dépenses de fonctionnement. Le ratio tend toutefois à diminuer puisqu'il était de 91% en faveur des dépenses de fonctionnement au titre de l'année 2011 contre **75,5%** pour l'année écoulée.

Ces dépenses correspondent majoritairement à du temps d'ingénierie qui est apporté aux porteurs de projets de la vallée (propriétaires d'ouvrages, syndicats de bassin, association de riverains, communes, intercommunalités,...), soit directement dans le cadre de conventions ou de partenariats, soit indirectement lorsque l'Institution est simplement associée aux actions en lien avec la gestion de la ressource en eau qui sont mises en œuvre par d'autres porteurs de projets sur le bassin versant.

Le temps d'animation dispensé par les chargés de mission de l'Institution a été dévolu aux principales missions d'intérêt général pour le bassin qui sont déjà engagées depuis de nombreuses années comme la rédaction du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui touche à sa fin, l'animation et la coordination d'une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin versant (avis rendus au titre de l'urbanisme, participation à l'élaboration des documents d'urbanisme pour permettre aux élus d'appréhender le risque d'inondation au droit de leur commune, animation du Document d'objectifs Natura 2000 sur le site "Vallée de la Bresle", animations et sensibilisation des scolaires à l'environnement au sein de la vallée, suivi scientifique des poissons migrateurs sur la Bresle en partenariat technique avec l'ONEMA).

A côté de ce temps mis à disposition, les dépenses de fonctionnement ont aussi concerné des frais d'études engagés par l'Institution :

- à son initiative et par anticipation des réformes législatives en cours, frais concernant la réalisation d'une étude dite de "Gouvernance du grand cycle de l'eau" qui a pour but la transformation de l'Institution en syndicat mixte aux côtés des acteurs locaux de ce cycle de l'eau,
- sur demande de la Commission locale de l'eau qui souhaitait, dans le cadre de l'élaboration du SAGE que soit réalisée une étude de délimitation des zones humides au 1/10 000 (étude finalisée également en 2013),
- sur demande et en lien avec certains financeurs qui, pour donner une impulsion supplémentaire au SAGE, ont souhaité que l'Institution passe un marché pour la finalisation du document (sous-traitance de la rédaction et de l'accompagnement juridique à un bureau d'études et un cabinet d'avocats).

	Investissement	Fonctionnement	% FCT/TOTAL
Dépenses réalisées	229 678 € <i>242 398€ en 2012</i>	711 241 € <i>638 004€ en 2012</i>	75,59% <i>72,47% en 2012</i>
Recettes réalisées	174 840 € <i>239 974€ en 2012</i>	701 560 € <i>537 022€ en 2012</i>	80,05% <i>69,12% en 2012</i>
BP 2013	1 324 800 € <i>823 031€ en 2012</i>	918 289 € <i>772 186€ en 2012</i>	40,94% <i>48,41% en 2012</i>
% de réalisation des dépenses par section	17,34% <i>29,45% en 2012</i>	77,45% <i>82,62% en 2012</i>	

Pour 2013, les taux de réalisation, par section, se montent à **77,5% pour la section de fonctionnement contre 82% en 2012 et à 17% pour la section d'investissement, contre 29% en 2012**. Les dépenses de fonctionnement sont toujours, en termes de réalisations, supérieures à l'investissement notamment parce que cette section comprend des dépenses certaines comme les charges de personnels et la réalisation des études en cours. Sur le plan de l'investissement, bien qu'il y ait eu le déroulement de deux opérations de restauration de la continuité écologique sur deux points bloquants de la vallée, les réalisations prévues n'ont pas pu être menées à terme sur cet exercice budgétaire.

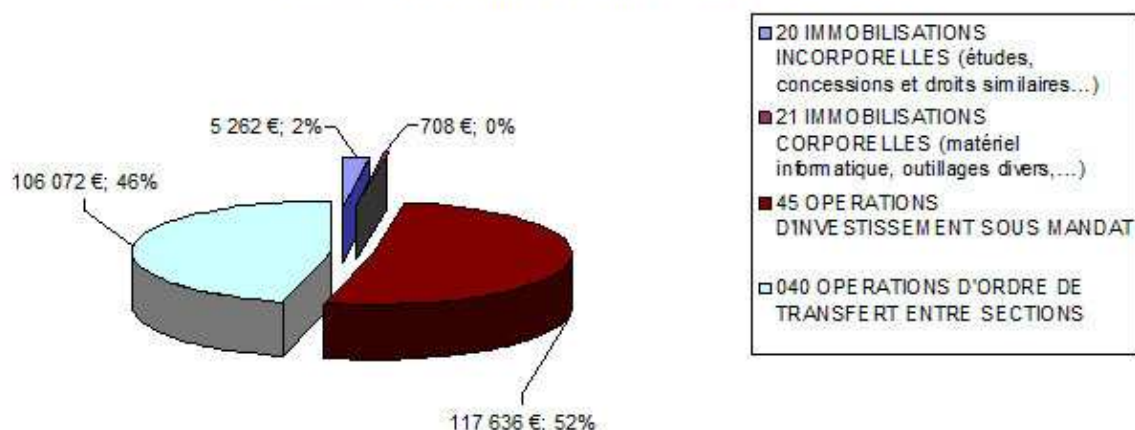
On note sur le plan des "Dépenses réalisées" que **la part des dépenses de fonctionnement reste prédominante avec 75,5% des dépenses effectuées** par l'Institution en 2013. Ce ratio devrait néanmoins, dans les années qui viennent, s'infléchir très fortement en raison des opérations d'investissement qui débutent et vont perdurer pour plusieurs années.

5.1.1. Détail des dépenses

En section d'investissement...

Dans la continuité de 2012, l'infléchissement des dépenses de 2013 se poursuit au profit de l'investissement. Ces dépenses concernent à la fois les **travaux qui débutent au titre du rétablissement de la continuité écologique** (opérations sous mandats - chapitre 45) comme **au titre de l'étude de lutte contre les ruissellements sur le sous bassin de Longroy-Guerville**. Enfin et pour apurer le bilan comptable de l'Institution, diverses écritures rectificatives passées en 2012 resteront au bilan pendant encore quelques années.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2013

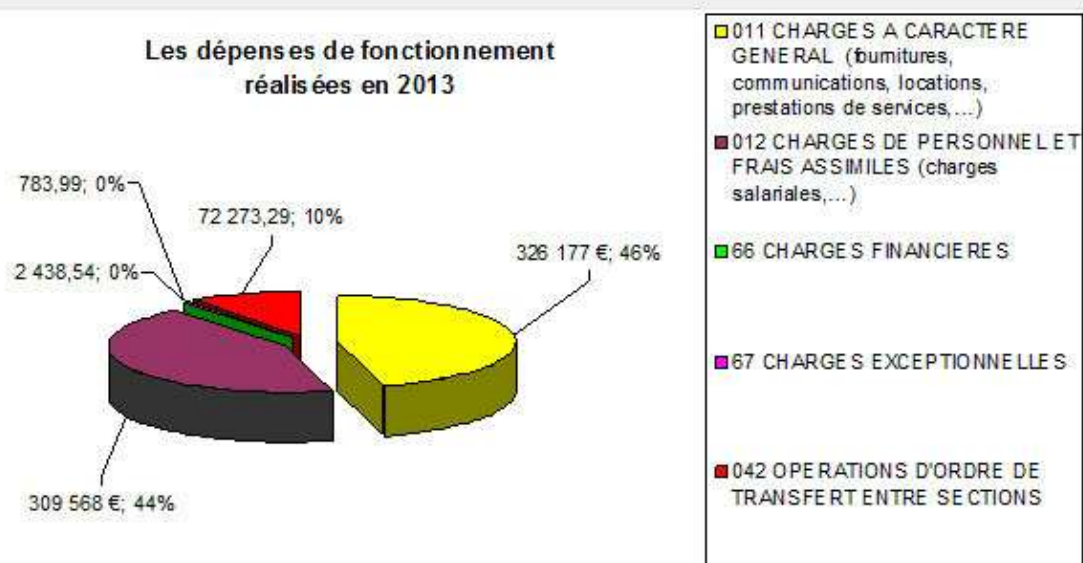


Ces écritures rectificatives, dont le montant reste élevé compte tenu de l'ancienneté et du nombre d'opérations concernées, a impacté de manière très significative le bilan comptable de l'Institution au titre de 2013.

Les dépenses au titre de 2013 sur cette section, se montent ainsi à 229 678€ (242 398€ en 2012, 31 350,33€ en 2011, 9 926,93€ en 2010) dont 106 072 € au titre des écritures rectificatives lesquelles impactent le chapitre 040 partiellement, 117 636€ au titre du rétablissement de la continuité écologique au droit des 3 premiers ouvrages (Saint-Léger-sur-Bresle, Sénarpont et Longroy), contre seulement 17 483€ d'engagés en 2012 pour les opérations sur cette thématique.

En section de fonctionnement...

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2013

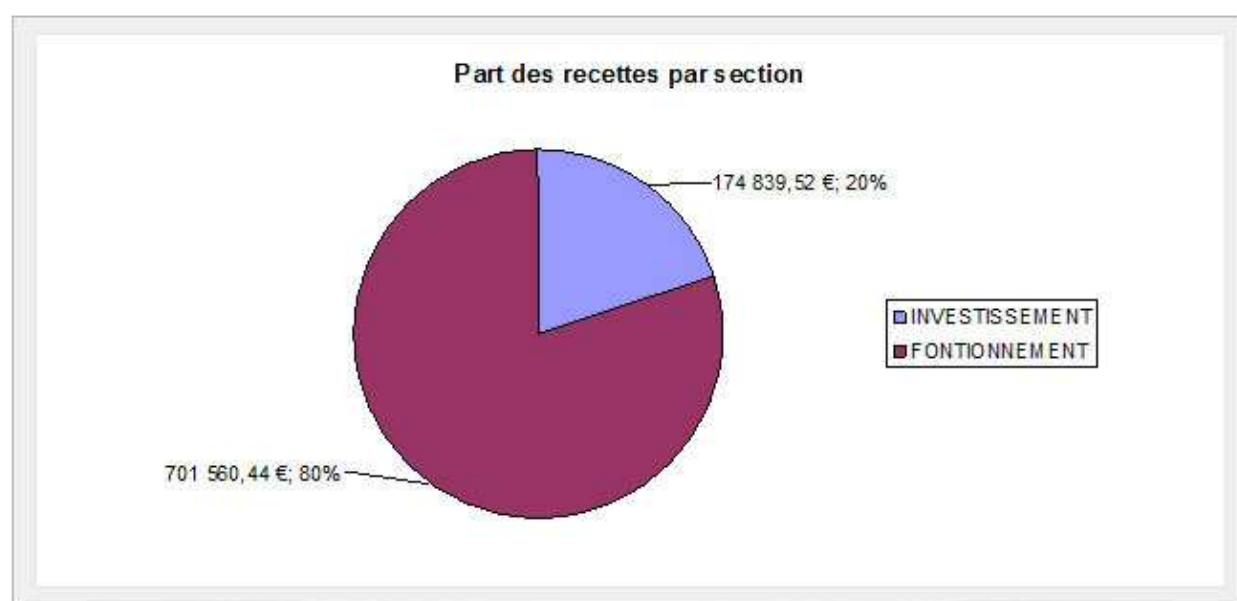


Les dépenses de fonctionnement sont réparties **pour 44% au titre des charges de personnels et assimilés (charges salariales pour l'essentiel) propres au fonctionnement de la structure** contre 75% en 2011, **à 46% au titre des charges à caractère général** (dont la fin de l'étude de Gouvernance, l'étude de sous-traitance du SAGE, l'assistance juridique à la rédaction du SAGE, la fin de l'étude de délimitation des zones humides) **et à 10% au titre des opérations d'ordre de transfert entre sections** (chapitre 042) qui sont à 74% des opérations d'amortissements (écritures de l'année en cours et opérations de rectification des écritures, entamées en 2012).

5.1.2. Analyse des recettes

Ne disposant pas de fiscalité propre, l'Institution de la Bresle perçoit pour son fonctionnement une participation de ses 3 Départements membres, à hauteur du plan de financement indiqué dans ses statuts, soit →

45% en provenance du Département de la Seine-Maritime,
45% en provenance du Département de la Somme et
10% en provenance du Département de l'Oise.



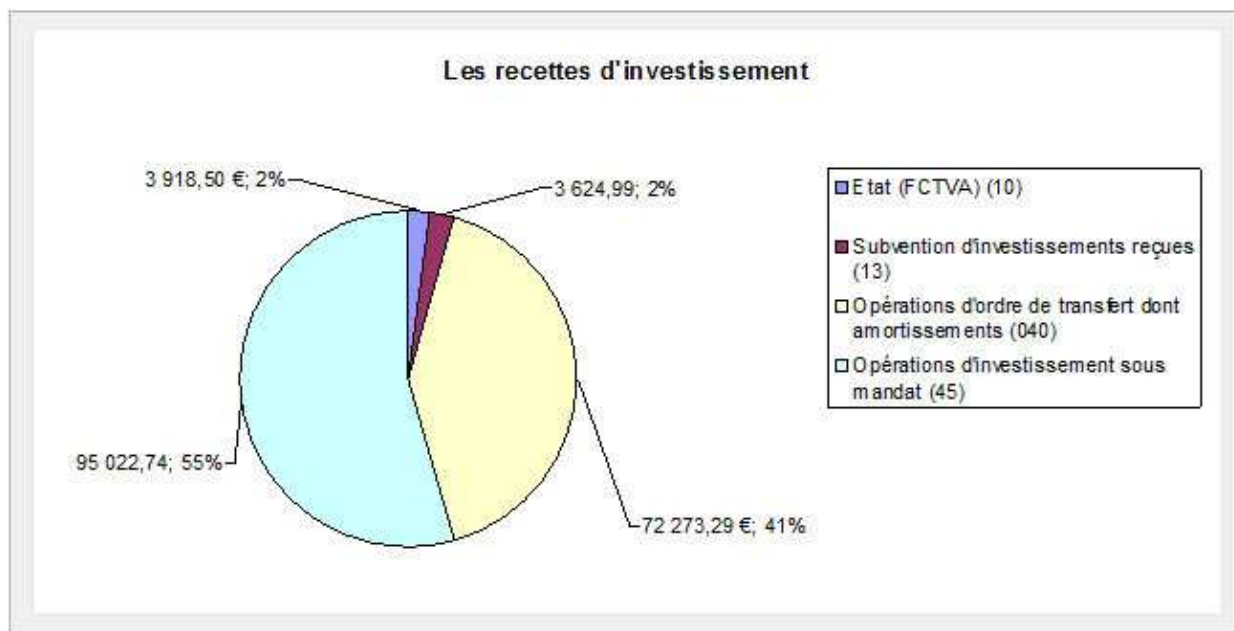
En plus de ces dotations statutaires, l'Institution perçoit pour la mise en œuvre des programmes d'actions dont elle assure la charge (SAGE, Natura 2000, Suivi scientifique des poissons migrateurs, animations "nature" et "pêche", études hydrauliques de lutte contre les ruissellements, études et travaux de restauration de la continuité écologique...), **des subventions et participations émanant de nombreux organismes** comme l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Régions Haute-Normandie et Picardie, l'Etat, l'Europe (FEDER), les communes voire des écoles et des propriétaires privés dans le cadre précis des animations "nature" et des opérations liées à la continuité écologique.

En 2013, toutes sections confondues, **les recettes se sont montées à 876 399€ et étaient à 80% des recettes de fonctionnement.**

Les recettes d'investissement

Parmi les recettes d'investissement, pour cette année, la part la plus importante est représentée par les recettes du chapitre 45 au titre des opérations sous mandat qui sont en cours sur le thème de la restauration de la continuité écologique comme au titre des travaux de prévention des inondations sur les sous-bassins. Les financements dans ce cadre sont apportés principalement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie mais aussi par les bénéficiaires des opérations de travaux à savoir les communes, intercommunalités et propriétaires.

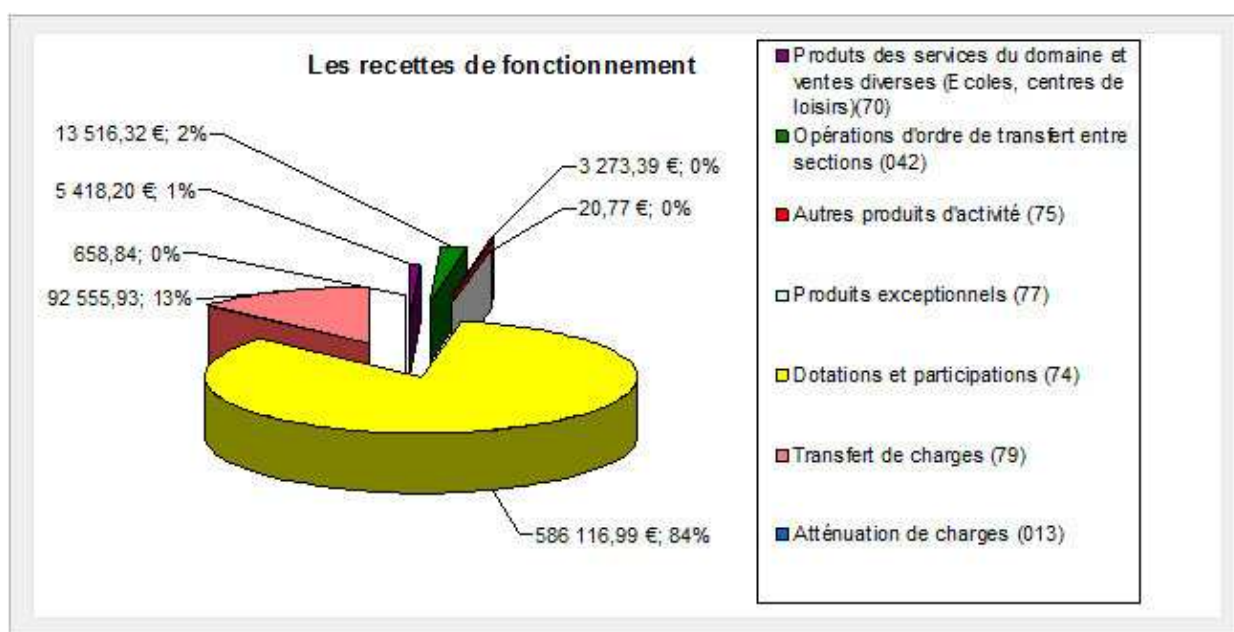
A noter que les opérations d'ordre de transfert et qui sont relativement conséquentes vont être étalées sur 11 ans en tout de façon à rester acceptables sur le plan budgétaire et pour ne pas obérer la capacité de porteur de projets de l'Institution.



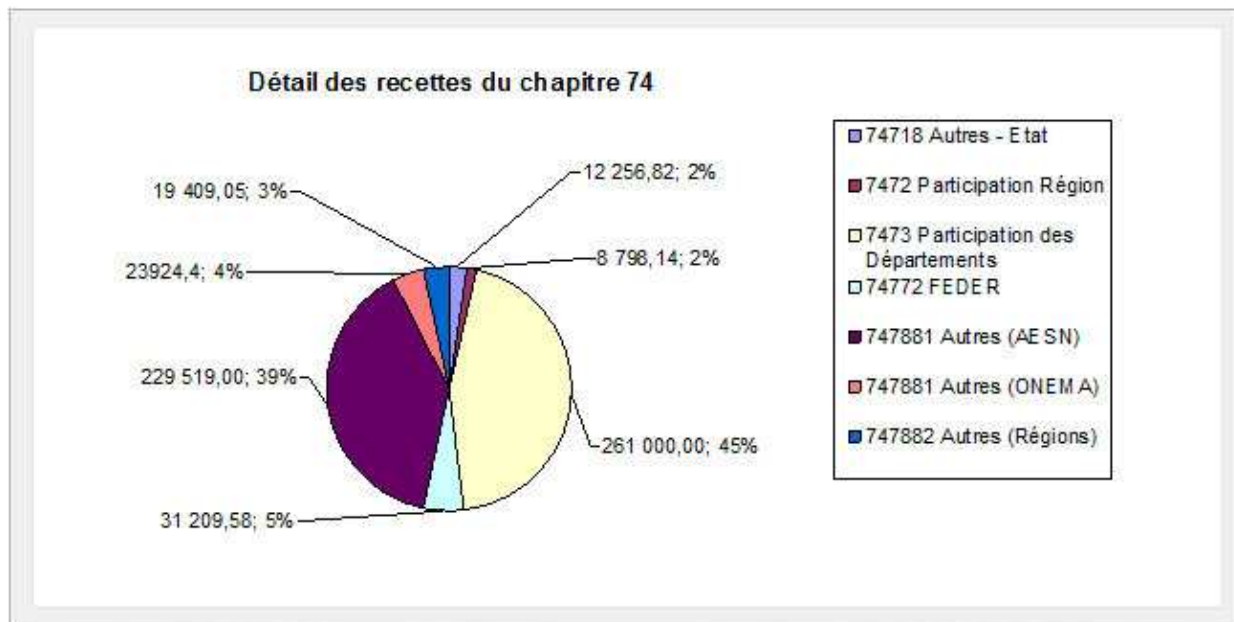
Toutes recettes confondues (hors rectificatifs d'écritures), la représentation des participations des Départements à tendance à diminuer même si elle reste importante puisqu'elle représente 30% des recettes totales de l'EPTB pour 2013.

Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes qui concernent cette section proviennent, en grande majorité, du chapitre 74 (84%).



Au sein de ce chapitre 74, se situent **les recettes les plus importantes qui restent les dotations départementales. A elles seules, ces participations statutaires représentent 38% des recettes de cette section (hors rectificatifs d'écritures)** contre 33% en provenance de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 4% des régions et 3% de l'ONEMA.



Annexes

Annexe : bilan des animations "nature" et "pêche" 2013

BILAN DES ANIMATIONS 2013

Animations " Au fil de la Bresle " sous-traitance CPIE / (EPTB Bresle)

Ecole Vismes au Val	80	Mme Lefevre	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CE2/CM1 (21)	26-mars-13
Ecole Vismes au Val	80	Mme Lefevre	Parcourons la Bresle, de sa source a son embouchure	CM1/CM2 (24)	28-mars-13
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Brajard-Druot	Le littoral du Tréport à la pointe du Hourdel	5ème (45)	2-avr.-13
Ecole Mélusine	76	Mme Cauchy	Découverte du littoral au Tréport	MS/GS (56)	05-avr.-13
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Brajard-Druot	Le littoral du Tréport à la pointe du Hourdel	5ème (46)	8-avr.-13
Ecole de Gauville	80	Mme Janvier	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CE2/CM1/CM2 (45)	12-avr.-13
Collège Jean Moulin de Formerie	60	M. Billoir	Découverte du littoral au Tréport	5ème (48)	29-avr.-13
Collège de Blangy/Bresle	76	Mr Benoit	Le littoral du tréport à la pointe du Hourdel	5ème (70)	29-avr.-13
Ecole Brocéliande	76	M. François	Les ballastières	CM2 (32)	30-avr.-13
Ecole Brocéliande	76	Mme Laboulais	Découverte du littoral au Tréport	CP (23)	2-mai-13
Ecole Brocéliande	76	Mme Robin	Découverte du littoral au Tréport	CP (22)	2-mai-13
Ecole Maternelle de Saint Thibault	60	Mme Mathieu	Découvrons la vie d'un étang	PS/MS/GS (16)	3-mai-13
Ecole d'Hocquelus	80	Mme Manceaux	Parcourons la Bresle, de sa source a son embouchure	CE1/CE2 (23)	6-mai-13
Ecole de Tours en Vimeu	80	Mme Mullier	Découverte du littoral au Tréport	GS/CP/CE1 (47)	6-mai-13
Collège de Blangy/Bresle	76	Mr Benoit	le littoral du Tréport à la pointe du Hourdel	5ème (50)	14-mai-13
Ecole Maternelle du Tréport	76	Mme Gest	Découverte du littoral au Tréport	TPS/PS/MS/GS (86)	16-mai-13
Ecole Brocéliande	76	M. Soulieux	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (22)	27-mai-13
Ecole Brocéliande	76	Mme Cléménçon	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (23)	27-mai-13
Ecole Brocéliande	76	Mme Borgne	Découvrons la vie d'un étang	CE1 (23)	27-mai-13
Ecole Primevère	76	Mme Deletsre	Découvrons la vie d'un étang	MS/GS (27)	28-mai-13
Ecole Charles Perrault	76	M. Frayssinet	Découvrons la vie d'un étang	CP/CE1 (21) CE1/CE2 (20)	28-mai-13
Ecole de la Halle	80	M Lemarois	Découvrons la vie d'un étang	CP (21) CE1 (20)	3-juin-13
Ecole Brocéliande	76	M. Goffrette	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CM1 (27)	4-juin-13
École Maternelle Baillet	80	Mme Delgorgue	Découvrons la vie d'un étang	PS/MS/GS (68)	6-juin-13
Ecole Brocéliande	76	Mme Dufresne	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CM1 (26)	7-juin-13
École de Monchaux Soreng	76	Mme Maubert	Découverte écologique de la vallée de la Bresle	CP (18) CE1/CE2 (22)	7-juin-13

Ecole Brocéliande	76	Mme Leconte	Les poissons migrateurs du fleuve la Bresle	CM1 (22)	14-juin-13
Ecole primaire d'Aigneville	80	Mme Delabre	Découvrons la vie d'un étang	PS/PS/MS (25) GS/CP (26)	5-juil.-13
Collège d'Aumale	76	Mme Renault	Le littoral du Tréport à la pointe du Hourdel	5ème (48)	19-sept.-13
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Druot Brajard	Lecture de paysage sur la vallée	6ème (43)	14-oct.-13
Collège Henry Dunant Aumale	76	Mme Druot Brajard	Lecture de paysage sur la vallée	6ème (45)	17-oct.-13
14 écoles primaires et 4 collèges				52 animations 1 201 enfants	
Animations de sensibilisation "nature et environnement" (EPTB Bresle / ASA)					
Ecole Hennicourt-Abancourt	60	M. Leroy	Nature et milieux aquatiques sur le territoire communal	CM1/CM2 (31)	22/05/2013 après-midi
Ecole Charles Perrault	76	M. Frayssinet		CM2 (14)	23/05/2013 après-midi
Ecole Charles Perrault	76	Mme Dupuis		CM1 (21)	23/05/2013 matin
Ecole Brocéliande	76	M. Borgne		CM2 (29)	24/05/2013 après-midi
Ecole Brocéliande	76	Mme Guillain		CE2 (26)	24/05/2013 matin
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Rabreau		CE2/CM1 (23)	28/05/2013 après-midi
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Pinoli + Mme Byhet		CP + CLIS (36)	30/05/2013 après-midi
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Lemire		CM1/CM2 (24)	31/05/2013 matin
Ecole de Bouvaincourt	80	Mme Gréboval		CP/CE1/CE2 (20)	03/06/2013 après-midi
Ecole de Bouvaincourt	80	M. Foulon		CE2/CM1/CM2 (29)	03/06/2013 matin
Ecole Maupassant	76	M. Buée		CE2 (24)	04/06/2013 après-midi
Ecole Maupassant	76	Mme Lebègue		CE1 (24)	04/06/2013 matin
Ecole Maupassant	76	M. Serre		CP/CE1 (24)	07/06/2013 après-midi
Ecole Maupassant	76	Mme Collette		CP/CE2 (23)	10/06/2013 matin
Ecole Maupassant	76	Mme Winterstein		CM1/CM2 (21)	11/06/2013 matin
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Pinoli + Mme Byhet		CE1 (25)	17/06/2013 matin
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Lemire		CE2/CM1 (24)	20/06/2013 après-midi
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Grare ou Mme Moret		CE2 (24)	21/06/2013 matin
Ecole de Blangy/Bresle	76	Mme Grare ou Mme Moret		CP/CE1 (23)	21/06/2013 après-midi
6 écoles				19 animations 465 enfants	
Animations "pêche" (EPTB Bresle)					

Centre La Hêtraie	76	M. Geiger	Pêche à la mouche	1 animation (15)	Etang de Nesle l'Hôpital / 24 avril
Centre de Loisirs Pastel (Mesnil-Réaume)	76	M. Videcoq	Pêche	1 animation (20)	Etang de Nesle l'Hôpital / 10 juillet
Centre de Loisirs sd'Aumale	76	Mme Heurtaux		1 animation (18)	Etang de Nesle l'Hôpital / 16 juillet
Centre de Bouttencourt	80	M Colin		1 animation (18)	Etang de Nesle l'Hôpital / 19 juillet
Centre social Ancrage (Tréport)	76	Mme Chassinat		1 animation (15)	Etang de Nesle l'Hôpital / 23 juillet
Centre de Loisirs d'Aumale	76	Mme Heurtaux		1 animation (18)	Etang de Nesle l'Hôpital / 30 juillet
Centre de Loisirs d'Aumale	76	Mme Heurtaux		1 animation (18)	Etang de Nesle l'Hôpital / 6 août
Centre Calamel (Tréport)	76	Mme Cheminel		1 animation (20)	Etang de Nesle l'Hôpital / 8 août
Centre La Hêtraie	76	M. Geiger		Pêche à la mouche	2 animations (30)
6 Centres				10 animations	172 jeunes
Autres animations (EPTB Bresle et divers partenaires)					
Collège de Gamaches	80	M. Rougès	PDDCT du CG 80	1 classe de 4ème (25)	Gamaches / 2 avril après midi
Collège de Grandvilliers	60	M. de Brackleire	Classe d'eau	1 ULYSS (30)	BV de la Somme / 11, 12 avril
Ecole LDM du Tréport	76	M. Turmel	Classe d'eau	15 animations 5 classes de CE1/CE2 et CLIS (135)	BV de la Bresle / semaine 12, 13
Public de particuliers	80	M. Désérable	Festival de l'oiseau (ONEMA)	5 animations (73)	Beauchamps, Bouvaincourt et Nesle / semaine 17
Ecole de St Pierre en Val	76	Mme Yvinec	Découverte des pelouses calcicoles	1 CM1/CM2 (26)	Larris de St Aubain / 2 mai matin
Collège de Gamaches	80	M. Rougès	PDDCT du CG 80	1 classe de 4ème (30)	Gamaches / 7 mai matin
Collège de Gamaches	80	M. Rougès	PDDCT du CG 80	1 classe de 4ème (25)	Gamaches / 14 mai
Collège de Gamaches	80	M. Rougès	PDDCT du CG 80	1 classe de 4ème (25)	Gamaches / 11 juin
Collège de Grandvilliers	60	M. de Brackleire	Classe d'eau	1 ULYSS (15)	BV de la Somme / 13 juin
Lycée Anguier	76	Mme Flutre	Les macro-invertébrés	2 classes de seconde (35)	Eu / 7 octobre
2 Ecoles / 2 Collèges / 1 lycée et Festivaliers				30 animations	419 personnes
TOTAL				111 animations	2 257 participants



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Établissement Public Territorial du Bassin de la Bresle

**3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE
Tél : 02.35.17.41.55
Fax : 02.35.17.41.56**

courriel : institution.bresle@wanadoo.fr

www.eptb-bresle.com



Directeur de la publication : Marie LE VERN
Directeur de la rédacteur : Jean-Philippe Billard
Co-rédacteurs : Caroline Melet, Stéphanie de Saint Germain,
Charles-Edouard Mackelberg, Antoine Lefrancq, Pierre-Marie
Michel et Jean-Philippe Billard
Relecture : Jean-Philippe Billard

Conception, textes et crédits photos : EPTB Bresle sauf
indications contraires

Sources cartographiques : EPTB Bresle sauf indications
contraires

IPNS

Novembre 2014